

LA "MOUTURE ECONOMIQUE" ET SON
INTRODUCTION DANS LES PAYS-BAS AUTRICHIENS
(1782-1790)

par

Jean-Jacques HEIRWEGH

Aspirant du F.N.R.S.

I. DES GRAINS A LA FARINE

Parmi les problèmes relatifs à la vie économique du XVIII^e siècle, et particulièrement en France, l'histoire du commerce des produits panifiables a soulevé une foule de controverses. N'a-t-on pas vu des historiens, conduits par des préjugés du passé, renouveler d'anciennes querelles entre physiocrates et réglemmentaristes ?

Une littérature abondante consacrée à cette question remplit aujourd'hui les rayons des bibliothèques mais l'érudit le plus consciencieux se trouverait bien en peine d'en dégager une synthèse satisfaisante.

Herbert Lüthy disait fort justement qu'"une question d'importance économique, politique et sociale telle que le commerce des grains et la politique des subsistances, qui a suscité les polémiques les plus virulentes et les accusations les plus atroces, attend toujours une étude d'ensemble qui nous ferait pénétrer, non seulement dans les écarts de prix, mais dans la comptabilité obscure des 'blés du roi' où tant de fortunes du siècle se sont édifiées" (1).

*
* . *

(1) H. LUTHY, *Le Passé présent. Combats d'idées de Calvin à Rousseau*, Ed. du Rocher, coll. Preuves, Monaco, 1965, pp. 127-128.

Notre attention a principalement été dirigée vers la phase importante de la production des farines. Sous son apparente simplicité, ce problème de meunerie révèle une longue histoire faite de contradictions et d'espoirs (souvent déçus) au sein de cette société du XVIIIe siècle qui rejetait peu à peu l'ancienne technologie et ses multiples servitudes.

II. PRODUCTION DE LA FARINE (2)

Il existait, sous l'Ancien Régime, divers instruments, outils et machines destinés au moulage.

- 1) Le moulin à bras, à usage domestique. Cet instrument rudimentaire provoquait le mécontentement des meuniers professionnels - et des percepteurs du fisc (3) - qui n'épargnèrent pas leurs efforts pour le faire interdire dans les campagnes.
- 2) Le moulin à chevaux n'assurait qu'un rendement limité mais fonctionnait en toute saison.
- 3) Le moulin à vent, machine remarquable mais dont la construction et l'entretien étaient assez coûteux.
- 4) Le moulin à eau, c'est-à-dire LA machine par excellence pour la majeure partie du continent européen.

Techniquement, les moulins hydrauliques à grains étaient de valeur inégale selon le débit saisonnier des cours d'eau, la construction des chutes et des réservoirs, la nature des roues (à aubes ou à auges), la qualité des meules, etc...

La propriété ou l'usage de ces moulins devait supporter les

(2) Dans le texte, nous utiliserons les sigles suivants :

A.G.R. : Archives générales du Royaume (Bruxelles)

C.F. : Conseil des Finances

C.P. : Conseil Privé (autrichien)

C. et P. ms : Cartes et plans manuscrits

J.E. : Jointe des Eaux

C.C. : Chambre des Comptes (registres)

S.E.G. : Secrétairerie d'Etat et de Guerre

R.A.G. : Rijksarchief Gent (Archives de l'Etat à Gand)

R.v.Vl. : Raad van Vlaanderen (Conseil de Flandre)

B.N. : Bibliothèque Nationale (Paris)

(3) G. BIGWOOD, *Les impôts généraux dans les Pays-Bas autrichiens*, Louvain, 1900, p. 197.

contraintes d'un mode social de production déclinant : banalité des moulins, réglementation corporative génératrice de conflits (4) entre les meuniers, les boulangers - interdiction d'être à la fois au four et au moulin - et les consommateurs... autant de freins à l'amélioration des techniques de mouture.

Schématiquement, nous pouvons distinguer la mouture la plus primitive, dite "à la grosse" (sans blutage), d'une autre, plus perfectionnée, dite "rustique" (5). La première donne un mélange de farine et de son, la deuxième livre deux ou trois qualités de farines plus ou moins mélangées selon les opérations de blutage. Ces deux moutures se caractérisent par la médiocrité du moulage proprement dit (grain simplement écrasé) (6) et par des méthodes grossières de blutage. On obtenait ainsi de grandes quantités de farine bise et indigeste pour le pain des pauvres et peu de matière fine, réservée à l'alimentation des riches (pains blancs, mollets (7), pâtisseries).

III. LE COMMERCE DES FARINES

A la fin du XVII^e et au début du XVIII^e siècle, les boulangers, les blatiers répugnaient à faire transporter la farine blutée sur de longues distances. Pourquoi (8) ?

Il y avait tout d'abord le problème de l'ensachement, opération

(4) Cf. F. LADRIER, "Les moulins à farine du domaine à Namur pendant les Temps Modernes", *Anciens Pays et Assemblées d'Etats*, XXXVIII, 1966, pp. 191-208.

(5) Le vocabulaire de la meunerie est extrêmement complexe et varié selon les régions. Nous avons adopté ici la terminologie en usage au XVIII^e s. surtout dans l'Ile-de-France. Cf. A.J. BOURDE, *Agronomie et agronomes en France au XVIII^e siècle*, t. II, Paris, 1967, p. 911.

(6) Ce qu'on appelait "la boulange". Cf. J. MEUVRET, "Le commerce des grains et des farines à Paris et les marchands parisiens à l'époque de Louis XIV", *Revue d'Histoire moderne et contemporaine*, III, 1956, p. 183.

(7) En 1785, on consommait à Bruxelles des pains mollets (blancs), des pains dits de Gonesse, de froment tamisé et "de ménage" (i.e. de froment non tamisé). Cf. A.G.R., C.P., 414 A. Voir aussi J. CRAEYBECKX, "Brood en levenstandaard. Kritische nota betreffende de prijs van het brood te Antwerpen en te Brussel in de XVII^e en de XVIII^e eeuw", *Cahiers d'Histoire des Prix*, III, 1958, pp. 133-162.

(8) Cf. l'article de J. MEUVRET, déjà cité.

délicate puisqu'on craignait les pertes, d'autant plus fréquentes que les transports manquaient de commodité sur les routes. D'autre part, la circulation par voie d'eau risquait d'avarier la farine (infiltrations d'eau). De plus, la marchandise souffrait des manipulations répétées des portefaix dans les villes où sévissait le privilège de rupture de charge au profit des francs-bateliers de la localité.

Ensuite, la farine ne se conserve pas longtemps sans la précaution de l'étuvage.

En un mot, les transactions portaient surtout sur les grains, quelquefois sur la farine non-blutée mais rarement sur la farine prête à l'emploi. Le commerce entre les centres urbains et la campagne avait pour objet les grains et, en certaines régions (9), le pain.

Le blutage se faisait générale dans les boulangeries.

IV. TENTATIVES D'AMELIORATION

Nous savons que le moulin à eau a été l'objet de constants perfectionnements pendant les Temps Modernes notamment au niveau de la roue hydraulique.

Le mécanisme intérieur du moulin à grains méritait lui aussi quelques améliorations. On rechercha des pierres meulières (pour le "gisant" et le "tournant") de bonne qualité : les plus renommées venaient de La Ferté-sous-Jouarre (10).

Il fallait aussi porter soin à l'entretien des meules (taille des "rayons") et veiller au perfectionnement du système permettant de serrer plus ou moins ces pierres afin d'obtenir un moulage de meilleure qualité.

Avant le passage sous les meules, il convenait d'améliorer le criblage des grains. Enfin, les instruments de bluterie devaient gagner en efficacité.

La somme de ces améliorations fut atteinte avec ce que l'on appelle la "mouture méridionale", principalement localisée dans la

(9) Ce commerce était régulier entre Gonesse et Paris mais, dans les Pays-Bas, la fabrication et la vente du pain demeuraient un privilège exclusif des boulangers dans le ressort de leur ville, ce qui portait préjudice aux échanges de denrées alimentaires dans toute la région. Cf. un exemple namurois dans *Histoire de la Wallonie* (publiée sous la direction de L. Génicot), Ed. Privat, Toulouse, 1973, p. 230.

(10) France, dpmt Seine-et-Marne, ch.-l. de c.

région de la Garonne et du Tarn (Clairac, Nérac, Moissac, Montauban, etc.). Les moulins adaptés à cette mouture produisaient de la farine fine et blanche dite "de minot" (11), exportée en barriques de Bordeaux vers les Antilles, consommée par les classes riches en France ou transformée en biscuits de mer. Cette farine, fort appréciée à l'époque, était de conservation facile grâce à l'étuvage.

De là viennent ces installations quasi-industrielles que nous nommons minoteries.

Des recherches analogues aboutirent dans les régions allemandes à la "mouture de Saxe" et dans la partie septentrionale de la France à la "mouture à blanc", ancêtre de la fameuse mouture économique.

Selon l'expression "tirer d'un sac deux moutures", elle se caractérise par le procédé du "remoulage des gruaux" - ou "remouture des sons" -, opération fort délicate dans les anciens moulins à cause du risque d'échauffement produit par des meules inadéquates (12).

V. DIFFUSION DE LA MOUTURE ECONOMIQUE

Il n'y a pas d'inventeur (13) de la mouture économique, qui résulte d'une longue histoire où s'associent l'évolution générale des réalités économiques, l'essor des idées physiocratiques, les intérêts politiques de la monarchie française et le bricolage technique de quelques meuniers et boulangers.

1) Le but des propriétaires de moulins travaillant pour le marché fut d'obtenir le maximum de farine consommable avec le minimum de pertes ou de déchets. L'intérêt leur dictait la constitution de

(11) Autrement dénommée "fine fleur" ou "farine de blé".

(12) Cette méthode était connue en France depuis le milieu du XVII^e s. mais, vraisemblablement à cause de ses imperfections, fut interdite en 1658 par le Parlement de Paris. v. G. WEULERSSE, *Le mouvement physiocratique en France (de 1756 à 1770)*, Paris, 1910, t. II, p. 577.

(13) On lui attribua cependant quelques lointains initiateurs : un nommé Rousseau l'aurait apportée au XVII^e s. en Beauce (A.A. PARMENTIER, *Le parfait boulanger ou traité complet sur la fabrication et le commerce du pain*, Paris, 1778, p. 179). On en situe aussi l'origine dans la boulangerie Pipeaut à Senlis (L. CAHEN, "La question du pain à Paris à la fin du XVIII^e s.", *Cahiers de la Révolution Française*, no. I, 1934, p. 57) ou à Nangis dans les installations (1725) d'un certain Marin (G. BORD, *Histoire du blé en France. Le Pacte de famine*, Paris, Sauton, 1887, p. 58).

- stocks de marchandises non altérées et faciles à écouler. La nécessité d'une production plus abondante, de meilleure qualité - selon certains - et la recherche du profit firent loi, en accélérant l'évolution technique de la minoterie.
- 2) Les physiocrates, exigeant la liberté du commerce des grains, sensibles aux progrès de la technologie agricole, devaient naturellement appuyer et précipiter le mouvement en faveur d'une transformation de la meunerie, jusqu'alors prisonnière du régime seigneurial traditionnel.
 - 3) La monarchie française eut toujours le souci, plus calculé que charitable, d'assurer l'approvisionnement en subsistances de sa capitale. Or, la base de l'alimentation populaire était le pain. L'intérêt des négociants parisiens rejoignit celui du régime politique, d'autant plus que la population aisée des grandes villes demandait du pain blanc, dont l'élément de base était copieusement fourni par la nouvelle mouture.
 - 4) Les patientes recherches techniques des meuniers du bassin parisien venaient donc au moment opportun. Elles furent poursuivies tout au long du XVIIIe siècle - surtout après la Guerre de Sept ans - afin de résoudre le lancinant problème des subsistances.

L'expérience des "blés du Roi", longtemps associée à la légende du Pacte de Famine, popularisa la technique de meunerie désormais baptisée par la vocabulaire physiocrate du nom de "mouture économique des grains".

*
* *
*

A. Début des établissements de Corbeil

En 1760, Gaudet, chargé de l'approvisionnement de Paris, eut recours, dit-on (14), aux services du boulanger parisien Simon-Pierre MALISSET. Celui-ci appela auprès de lui l'expert en meunerie César BUCQUET, originaire de Senlis, qui reçut la protection du lieutenant général de police. Sartine l'attacha à l'Hôpital Général de Paris et favorisa diverses expériences de mouture au moulin de Scipion.

Appréciant le savoir-faire de ce technicien, le contrôleur général Bertin expédia Bucquet en province pour y démontrer les qualités de la mouture par économie.

Au cours de l'année 1762, Malisset, participant aux achats de grains destinés à fournir la Halle de Paris, développe son entreprise en louant le Séminaire Saint-Charles pour y constituer un entrepôt et fit construire six moulins économiques à Corbeil. La construction fut dirigée par Dransy, ingénieur du Roi.

(14) La question de la diffusion de la mouture économique en France n'est pas encore épuisée. Pour une plus ample bibliographie, on consultera : J. LETACONNOUX, "La question des subsistances et du commerce des grains en France au XVIII^e siècle (Travaux, sources et questions à traiter)", *Revue d'Histoire moderne et contemporaine*, t. VIII, 1906-1907, pp. 409-445 et C.-E. LABROUSSE, *Esquisse du mouvement des prix et des revenus en France au XVIII^e siècle*, Paris, 1933. Au XIX^e siècle, deux historiens français se sont penchés sur le problème : Léon BIOLLAY, *Etudes économiques sur le XVIII^e siècle. Le Pacte de famine*, Paris, 1885 et Gustave BORD, *Histoire du blé en France. Le Pacte de famine*, Paris, 1887.

Les meilleures contributions sont celles de Léon CAHEN : voir l'article déjà cité et "L'approvisionnement en pain de Paris au XVIII^e siècle et la question de la boulangerie", *Revue d'histoire économique et sociale*, t. XIV, 1926, pp. 458-472; "Le pacte de famine et les spéculations sur les blés", *Revue historique*, t. CLII, 1926, pp. 32-43;; "Communication sur la légende du Pacte de Famine", *Bulletin de la Société d'Histoire Moderne*, 7^e série, no. 9, 32^e année, janvier-février 1934, pp. 73-76; "Le prétendu Pacte de Famine. Quelques précisions nouvelles", *Revue historique*, t. CLXXVI, 1935, pp. 173-216.

Le grand ouvrage de Marcel ARPIN (*Historique de la meunerie et de la boulangerie*, Ed. Le Chancelier, Paris, 1948), donne pêle-mêle des informations sur la mouture économique (t. I, ch. V, pp. 117-145) et les moulins de Corbeil (idem, pp. 198-202). Négligeant les travaux de L. Cahen, l'auteur introduit dans l'histoire de la mouture économique deux Malisset (le cadet, boulanger et l'aîné, meunier). Lequel des deux se prénomme Simon-Pierre ? La question reste sans réponse. On trouve aussi dans ce livre de nombreuses contradictions, des confusions, des attributions erronées (par exemple, l'auteur donne à A.-A. Cadet de Vaux des publications appartenant à J.B.A. Malisset d'Hertereau) etc. Cet ouvrage reste cependant très précieux pour ses commentaires techniques et ses compilations de documents (parfois difficilement accessibles).

Le lieu de cette implantation mérite l'attention. Au confluent de l'Essonne et de la Seine, en pleine région productrice de céréales, les environs de la ville comptaient déjà de nombreux moulins. "La position de Corbeil", écrivait le lieutenant de police Lenoir, "est favorable à la ville de Paris. On peut aisément charger de ses magasins des milliers de sacs de farines sur les bateaux qui descendent en quatre ou cinq heures de temps par la Seine, aux ports de la capitale. Plusieurs rivières, entr'autres la Rivière d'Etampes (15), sur laquelle sont placés beaucoup de moulins, se jettent en cet endroit dans le fleuve qui travers Paris" (16).

Pareille entreprise dépassait largement les possibilités d'un seul homme. C'est pourquoi, sous l'oeil approbateur du gouvernement, Malisset s'associa (28 août 1765) à LE RAY de CHAUMONT, grand maître des eaux et forêts de Blois et commerçant de farine de minot, Pierre ROUSSEAU, Bernard PERRUCHOT et un quatrième personnage moins bien connu (17). L'acte de société fut régularisé le 31 mars 1767. Nous le connaissons aujourd'hui encore sous le nom de "Traité Malisset".

A peine formée, cette Société agrandit les installations, s'assura le contrôle d'autres moulins à Nogent, à Saint-Denis, à Belleville et la disposition de magasins à Ivry, à Meaux etc.

Accomplissant le projet dit "des blés du Roi", elle acheta où elle le pouvait de grandes quantités de grains, réduits en farine à Corbeil, stockée dans et au dehors de Paris, afin de régulariser le marché en période de cherté et de disette.

L'essor de la Société Malisset fut apparemment rapide : en 1767, elle décida la construction d'un grenier à blé de sept étages à Corbeil (18). L'hiver 1767-1768 porta un coup mortel à l'audacieuse entreprise. La Société ne pouvait mener de front l'achat des matières premières (très onéreuses à ce moment) et la poursuite des constructions de la minoterie. La mésentente s'installa parmi les

(15) i.e. la Juine. Cette rivière n'était plus navigable depuis 1676. Cf. P. PINSON, "Recherches sur la navigations d'Etampes à Corbeil", *Bulletin de la société historique et archéologique de Corbeil, d'Etampes et du Hurepoix*, 5e année, 1899, pp. 119-158.

(16) R. DARNTON, "Le lieutenant de police J.P. Lenoir, la guerre des farines et l'approvisionnement de Paris à la veille de la Révolution", *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. XVI, 1969, p. 619.

(17) On le nomme soit Bernin, soit Bernier ou même Vernier.

(18) M. ARPIN, t. I, pp. 85-86 et 199, Selon les sources employées, on obtient des estimations diverses sur la contenance de ce grand magasin (soit de 67 à 82.000, soit 45.000 quintaux de blé).

associés dont le contrat fut résilié le 31 octobre 1768 (19). Les pièces comptables nous prouvent que la Société ne réalisa pas de bénéfices scandaleux mais, dès 1768, l'établissement de Corbeil inspira dans le public une redoutable méfiance (20) dont le premier et malheureux porte-parole fut le célèbre J.C.G. Le Prévôt de Beaumont (21).

B. Corbeil de 1768 à la Révolution

Sans entrer dans le détail fort complexe de la gestion des moulins, nous tenons à en évoquer les principales péripéties.

Après la résiliation du Traité Malisset, Le Ray de Chaumont se chargea des "blés du Roi" jusqu'au 1er avril 1770.

Malisset, confronté à de graves difficultés financières, vendit pour 500.000 livres ses possessions de Corbeil à l'Etat, aux termes d'un contrat du 24 décembre 1771. Il n'abandonna pas aussitôt le commerce des grains et de la farine puisque, comme avant 1760, il fournit l'approvisionnement à certains hôpitaux et aux prisons.

Il construisit encore un moulin économique à Châtillon-sur-Loing en 1776 (22). Ses deux anciens associés Rousseau et Perruchot moururent insolvables, l'un en 1785, l'autre en 1786. Lui-même fit banqueroute et sombra dans la démence à la fin de sa vie (1791). Seul Le Ray, nommé intendant des Invalides en 1772, conserva sa fortune.

(19) Le 10 janvier de cette année, un prête-nom de Le Ray (Trézel) conclut un traité pour la livraison de 50.000 quintaux de blé à Paris. Dès lors, Le Ray supplanta ses associés. Cf. G. AFANASSIEV, *Le Pacte de Famine*, extrait du *Compte Rendu de l'Acad. des Sciences morales et politiques* (Institut de France), Paris, 1890, p. 28 s.

(20) Voir, par exemple, les réactions de l'Intendant et de la population de la Généralité d'Orléans. Cf. C. BLOCH, *Le commerce des grains dans la Généralité d'Orléans (1768) d'après la correspondance inédite de l'intendant Cypierre*, Orléans, 1898, Introduction et Pièces IX, XIII, XX etc.

(21) Malgré les études publiées par L. Cahen, Gérard WALTER reproduit dans son *Histoire des paysans de France* (coll. L'Histoire, Flammarion, 1963, p. 308 s.) toute une série d'erreurs et de bobards à propos de Malisset et de Le Prévôt.

(22) Châtillon-sur-Loing,auj. Châtillon-Coligny, dpmt Loiret, ch.-l. de c.v. "Rapport d'A. des Cilleuls sur l'étude de M. Camille Bloch. Création par Malisset d'un moulin économique à Châtillon-sur-Loing, en 1776", *Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques. Section des Sciences économique et sociale*, année 1899 (Séances et rapports), Paris, 1900, pp. 8-11.

La Compagnie Daniel DOUMERC-SORIN de Bonne succéda à Le Ray dans l'affaire de l'approvisionnement de Paris, de l'armée et du Midi. Utilisant les anciens établissements de Malisset, cette Compagnie entreprit un vaste commerce de grains qui ne tarda pas à faire fiasco. Soupçonnés, à tort semble-t-il, de malversations et de spéculations illégales, Doumerc et Sorin furent arrêtés, le 5 mai 1775, en pleine Guerre des Farines. Faute de preuves, on les libéra le 15 juin.

Turgot, contre ses principes, conclut en septembre-octobre 1775 un traité de six ans, commençant au 1er janvier 1776, avec les frères Eloi-Louis et Dominique-César LELEU. Jouissant de l'usage des installations de Corbeil et "moyennant une indemnité de 96.700 livres, les frères Leleu s'engageaient à fournir chaque année 31.000 sacs de farine à la halle de Paris" (23).

En février 1777, les Leleu durent s'engager à entretenir les moulins - dont un nouveau construit en 1775 (24) - et à les maintenir en état de marche. Trois ans plus tard, un nouveau grand magasin (inauguré en 1784) fut construit près de la minoterie. On renouvela le contrat le 1er janvier 1782 et le 10 octobre 1787, cette dernière fois avec la participation du nommé Denis Montessuy.

Sévèrement attaqués par Camille Desmoulins (25) et soupçonnés par l'opinion publique, les Leleu abandonnèrent en 1790 l'exploitation de Corbeil.

C. Les propagandistes de la mouture économique

Nous savons l'intérêt que la bourgeoisie française montra au XVIII^e siècle pour les "arts mécaniques". La meunerie constitua pour elle un objet de curiosité particulièrement attractif puisque la mouture des grains réunit les technologies industrielle et rurale.

De l'étuvage des grains au choix des pierres meulières, du pétrin

(23) A. MATHIEZ, *La vie chère et le mouvement social sous la Terreur*, t. I, Paris, Payot, 1973 (reprint), p. 12. Voir aussi R. DARNTON, *op. cit.*

(24) Ce moulin, dit "du Roy", comportait 12 paires de meules (v. M. ARPIN, t. I, p. 199).

(25) C. DESMOULINS, *Les insignes Meuniers de Corbeil ou la Compagnie des Famines découverte, en présence de M. Necker, accusé*, Paris, chez Lefèvre, 1789 (B.N.). Ce pamphlet fut aussi édité sous le titre : *Réplique aux deux mémoires des Sieurs Leleu, insignes meuniers de Corbeil, en présence de M. Necker*, Paris, chez Garnery, l'an premier de la Liberté (1789) (B.N.).

à la cuisson du pain, toutes les étapes de la minoterie et de la boulangerie furent savamment étudiées, tous les mécanismes améliorés ou transformés.

Les expériences de César Bucquet connurent un beau retentissement grâce aux écrits d'Edme BEGUILLET (1729-1786) (26). Les "arts du meunier, du vermicelier, et du boulanger" eurent un grand vulgarisateur en la personne de Paul-Jacques MALOUIN (1701-1777) (27). L'infatigable Antoine-Augustin PARMENTIER (1737-1813) popularisa lui aussi la nouvelle méthode de mouture (28).

L'abbé François Rozier, Henri Louis Duhamel du Monceau, Bellepierre de Neuvéglise et d'autres encore appuyèrent avec chaleur les progrès de la nouvelle meunerie. Bertin, le marquis de Mirabeau et les physiocrates en général firent de l'amélioration des techniques minotières une cause quasi-politique.

L'auteur de l'article "Mouture" dans l'Encyclopédie (29), Etienne-Noël DAMILAVILLE (1723-1768), louait les efforts de Malisset prouvant "que l'on pouvoit économiser par année 80.000 livres sur la dépense que font les hôpitaux pour le pain qui se consomme par les pauvres, et cependant leur en fournir d'une qualité infiniment supérieure, plus nourrissant et sur-tout plus agréable et aussi blanc que celui qui se mange dans toutes les maisons particulières (...)"

Les raisons philanthropiques n'entraient pas seules en ligne de compte. Les partisans de la mouture économique concevaient le problème selon leurs préoccupations plus générales d'économie politique :

"La liberté la plus entière, la plus parfaite liberté est sans doute le premier de tous les moyens; la condition indispensable, sans laquelle tout le reste est inutile.

(26) v. *Catalogue général des livres imprimés de la B.N.*, t. IX. F.A. KAFKER, "A list of contributors to Diderot's Encyclopedia", *French Historical Studies*, vol. 3, 1963, pp. 106-122 et R. SHACKLETON, "The Encyclopédie and Freemasonry", in *The Age of Enlightenment. Studies presented to Theodore Bestermann*, Edinburg-London, 1967, p. 236.

(27) F.A. KAFKER, *op. cit.*, P.J. Malouin rédigea des articles concernant la chimie pour l'Encyclopédie.

(28) Voir surtout *Le parfait boulanger ou traité complet sur la fabrication et le commerce du pain*, Paris, 1778.

(29) *Encyclopédie ou dictionnaire raisonné des Sciences, des Arts et des Métiers, par une société de gens de lettres*, t. X, 1765, pp. 828-829. Damilaville rédigea aussi les articles *Population* et *Vingtème* (en collaboration avec Diderot). Cf. J. PROUST, *Diderot et l'Encyclopédie*, Paris, A. Colin, 1962, pp. 27-29, 471, 488-491, 528.

Mais la sagesse du gouvernement, peut encore prendre d'autres mesures en faveur du commerce des farines.

Premièrement il peut instruire la Nation sur les avantages de la mouture économique (...)

Secondement, il peut par l'autorité faire construire des moulins économiques dans les grandes villes pour les services des maisons publiques, dont il a la suprême administration; moulins qui serviront de modèle et d'école pour les particuliers. Il peut forcer les propriétaires des moulins banaux de les rendre propres à moudre par économie : il peut engager par recommandation, les grands et riches propriétaires, à cette bonne oeuvre, de fonder un moulin économique dans leurs terres.

Troisièmement enfin, il peut accorder des franchises et des distinctions aux Négocians en bled et en farines, propriétaires ou fermiers des moulins économiques, c'est-à-dire les exempter de toutes les charges qui repoussent les hommes aisés et industriels et qui les éloignent du commerce rural. S'il n'y avoit pour eux ni taille arbitraire, ni milice pour leurs enfans et leur garde-moulin, ni corvées, ni collecte; s'ils étoient assimilés en tout aux plus notables bourgeois des villes, et traités comme tels; s'il étoit permis même à la noblesse de faire ce commerce le plus nécessaire de tous, le plus avantageux au pauvre peuple, il y a tout lieu de croire qu'il seroit bientôt dans une grande activité.

Un noble peut travailler, sans rougir et sans déroger, à faire des verres à boire; il peut commencer en gros toutes espèces de marchandises; pourquoi ne pourroit-il pas faire le commerce des farines par le moyen du moulin économique : est-ce que le verre est plus nécessaire que le pain ? (...) (30).

Considérant le droit de banalité comme une "folie manifeste", d'aucuns préconisaient l'obligation pour les propriétaires de moulins banaux de les adapter à la mouture économique (31).

Enfin, les publications périodiques de l'abbé Baudeau et de Dupont de Nemours, "Les Ephémérides du citoyen" et les "Nouvelles Ephémérides économiques", livrèrent au public de multiples articles en faveur de la mouture économique.

(30) Ce texte est extrait de l' "Encyclopédie oeconomique ou système général d'oeconomie rustique, d'oeconomie domestique, d'oeconomie politique", Yverdon, t. VII, 1770, article *Farine*. Voir aussi l'article *Mouture* (t. X, 1771).

(31) *Encyclopédie ou dictionnaire universel raisonné des connoissances humaines*, Yverdon, t. XXIX, 1774, art. *Moulin bannal*. Voir aussi l'article *Meunier* (t. XXVIII, 1773).

D. Réticences et violences populaires

A l'évidence, les progrès technologiques rencontrèrent sous l'Ancien Régime finissant les obstacles issus du système économique traditionnel dans la mesure où il ne pouvait absorber l'innovation en question. Freinée par le droit de banalité, la croissance industrielle de la minoterie souleva l'hostilité des meuniers (32) et des boulangers, démunis de moyens suffisants pour reconvertir leurs entreprises et pénétrés - disait-on - d'un esprit de routine. Ne craignèrent-ils pas que la nouvelle mouture "n'offrit trop de facilités à la police pour fixer rigoureusement la taxe des farines et du pain" (33) ?

Si la meunerie moderne reçut les faveurs des gouvernements, elle n'avait en revanche aucune chance de plaire aux petits "fariniers" et blatiers, éliminés du marché des grains par les minotiers de Corbeil et des autres centres de cette industrie.

Ces oppositions - même dans l'hypothèse où elles fussent réunies - auraient-elles pu vaincre l'essor de la mouture économique ?

La faiblesse relative des investisseurs découragea peut-être l'espoir placé dans ces nouvelles entreprises mais l'obstacle décisif vint, sans doute, de l'agitation du peuple, pressé par la disette et hanté de la crainte du monopole et de l'accaparement des blés.

Dès l'aube des Temps Modernes, les périodes de famine menacèrent les moulins à grains de la violence des foules.

Au XVIII^e siècle, les achats massifs de grains par les minotiers et le transport des farines soulevèrent l'appréhension puis la colère des masses populaires victimes de la cherté des subsistances. Enfin, la farine blanche comme plâtre et nouvelle dans l'alimentation des Français leur parut suspecte de dénaturation.

Lors des troubles dans le Midi, en 1773, on brûla à Moissac (34) des moulins destinés à la production de farine de minot (35). La foule détruisit, le 18 avril 1775, un moulin économique établi à

(32) En Grande-Bretagne, ne soupçonne-t-on pas les meuniers de la région londonienne d'avoir allumé, en 1791, l'incendie aux Albion Mills - animés par deux machines à vapeur - construits par Watt cinq ans auparavant ? Cf. P. MANTOUX, *La Révolution industrielle au XVIII^e s. Essai sur les commencements de la grande industrie moderne en Angleterre*, Ed. Génin, Paris, 1959, p. 347.

(33) G. WEULERSSE, *op. cit.*, p. 579.

(34) Dpmt Tarn-et-Garonne, arr. Castelsarrasin, ch.-l. de c.

(35) R. GIRARD, *L'abbé Terray et la liberté du commerce des grains. 1769-1774*, P.U.F., 1924, p. 105.

Dijon (36).

La Guerre des Farines (mai 1775) menaça, dans la région parisienne (37), les diverses installations de minoterie mais on ne note ici ni destruction, ni pillage des moulins spécialement adaptés à la nouvelle mouture (Corbeil).

Dans le dernier quart du XVIII^e siècle, la mouture économique ne connut donc en France de succès véritable que dans la région parisienne où désormais le commerce des farines l'emporta sur celui des grains. En 1789, pour l'ensemble du territoire français, Malisset d'Hertereau - dont nous reparlerons - estimait le nombre des moulins "montés à l'économie" de 7 à 800 (sans doute, ce chiffre comprend-il tous les moulins plus perfectionnés que les "rustiques"). "En portant la population de la France à 26 millions de têtes" ajoutait-il, "(...) trois millions sont nourris par l'usage de la mouture économique, et 23 millions par la mouture en grosse" (38).

La nouvelle mouture ne provoqua cependant pas un bouleversement dans le rapport d'équivalence des prix du grain et du pain (39).

(36) P.-E. GIROD, "Les subsistances en Bourgogne et particulièrement à Dijon à la fin du XVIII^e siècle (1774-1789)", *Revue Bourguignonne*, t. XVI, 1906, no. 4, pp. 45-47 et Appendice IV (pp. 129-142).

(37) Voir G. RUDE, "La taxation populaire de mai 1775 à Paris et dans la région parisienne", *Annales historiques de la Révolution Française*, t. XXVIII, 1956, pp. 139-179 et, du même auteur, *The Crowd in history. A study of popular disturbances in France and England. 1730-1848*, John Wiley and Sons, New-York, 1964, p. 24 s.

Le meilleur chapitre du livre d'Edgar FAURE, *La disgrâce de Turgot - 12 mai 1776*, (coll. Trente journées qui ont fait la France, Gallimard, 1961) est consacré à la Guerre des Farines.

(38) *Tranquillité sur les subsistances (...)*, Née De-la-Rochelle, Libraire, rue du Hurepoix no. 13, Août 1789 (B.N.), pp. 7, 13-14.

(39) A.J. BOURDE, *op. cit.*, t. II, pp. 912-913. C.E. LABROUSSE, *op. cit.*, t. II, p. 577.

VI. LA MOUTURE ECONOMIQUE DANS LES PAYS-BAS

La situation de la meunerie est-elle comparable au XVIII^e siècle aux Pays-Bas et en France ?

Le manque de travaux scientifiques concernant la technologie pré-industrielle dans nos régions ne nous permet pas de trancher catégoriquement la question. Un faisceau d'indices tend à prouver cependant que notre équipement en moulins à grains - à eau ou à vent - était quantitativement important, eu égard à la superficie réduite du territoire. Quant à la qualité, au rendement de ces installations, nous ignorons beaucoup de choses.

Si l'introduction de la mouture économique proprement dite paraît assez tardive en Flandre, l'état général de la meunerie dans les Pays-Bas ne semble pas avoir souffert d'un grand retard technique.

1) Le projet de J.B.A. Malisset d'Hertereau

Nous savons que l'établissement de Corbeil acquit une grande réputation, bien au-delà sans doute des frontières françaises.

Cette renommée devait, en principe, servir à merveille les desseins d'un homme, mécontent - semble-t-il - de son sort dans sa patrie. Son nom : Jean Baptiste Antoine Malisset d'Hertereau (40), le neveu de Simon-Pierre, fondateur de la minoterie corbeillaise.

Ayant trouvé un correspondant à Anvers, il proposa, en octobre

(40) La Bibliothèque Nationale conserve, entre autres, un intéressant ouvrage écrit par ce personnage et intitulé *La parfaite intelligence du commerce, où se trouvent les connoissances et les renseignements les plus utiles à diverses classes de citoyens* (etc.) (2 vol. in 8^o, "Imprimé à Audenarde (sic) et se vend à Paris, chez Lamy et chez l'auteur, maison de M. Deville, agent de change, rue Montmartre, vis-à-vis le cul-de-sac Saint-Pierre", 1785) [imprimé à Audenarde, chez D.-J. Bevernaege]. On y trouve d'utiles indications sur la vie commerciale et économique d'une vingtaine de villes des Pays-Bas autrichiens. En 1789, cet auteur adressa aux Etats Généraux un *Mémoire tendant à parer dans tous les tems à la cherté des grains en France* (etc.), indiquant les moyens d'augmenter le nombre des moulins économiques. Il proposait aussi l'établissement de plusieurs grands magasins de blé. Cet opuscule fut republié au mois d'août de la même année sous le titre de *Tranquillité sur les subsistances ou moyens de parer dans tous les tems* (etc...). Nous trouvons encore la trace de ce Malisset en 1803 avec un autre ouvrage : *La Boussole des spéculateurs, contenant un Traité complet et méthodique de la science du commerce* (etc.) (Paris, Oubré, in 8^o), dont la B.N. Possède les deux premiers tomes. La page de titre du tome I porte la mention d'un *Tableau curieux* (format grand aigle) intitulé : *La principale Science du Commerce français* du même auteur.

1781 (41), ses compétences à Mercy-Argenteau, ambassadeur autrichien à Paris. Le "ci devant employé, sous son oncle, dans la régie des bleds du Roy, aux grands magasins de Corbeil" proposait d'immigrer aux Pays-Bas, d'y exercer son savoir-faire et de construire des moulins économiques pour le compte du gouvernement impérial.

Malisset, grâce à l'entremise de G. Guilliams junior, présenta même au Magistrat d'Anvers un mémoire développé sur les avantages de la mouture économique (42).

Le projet, en apparence fort séduisant, souleva cependant peu d'enthousiasme dans les provinces belges.

Déjà G. Guilliams annonçait à son correspondant parisien (43) les embûches auxquelles il devrait faire face, notamment à cause des corps de métier des meuniers.

Le Comité de Commerce, saisi de l'affaire (44), marqua son intérêt pour la technique minotière proposée, dans la mesure où elle pouvait stimuler le commerce d'exportation des farines. Le Comité rejeta en tout cas l'idée d'instaurer une industrie minotière d'Etat et transmit les propositions de Malisset aux Etats de Flandre, province "la plus à portée de fournir au commerce d'exportation des farines".

Les Etats, sur l'avis de la Chambre de Commerce de Gand, donnèrent une réponse négative (45) au projet Malisset et révélèrent au gouvernement l'existence d'une nouvelle entreprise flamande de mouture économique pour laquelle ils demandèrent les encouragements des autorités supérieures compétentes. Cet appel des Etats de Flandre fut entendu par le Comité de Commerce, qui éconduisit Malisset.

Cet épisode, en soi, paraît fort anodin mais les rapports écrits à cette occasion montrent cependant des faits relativement méconnus au sujet du commerce flamand et de l'information du gouvernement en matière économique.

Le gouvernement se déclara partisan de l'exportation des farines par mer qu'il avait "encouragée tant par l'exemption de tous droits de douanes, qu'en continuant de permettre la sortie des farines,

(41) A.G.R., S.E.G., 2150 (I) (dossier coté no. 8), *Mémoire adressé à Mercy-Argenteau, Paris, 17 octobre 1781*. Malisset donne l'adresse suivante :

"Maison de Mr. Deville, agent de change, rue Saint-Denis vis-à-vis les filles Dieu".
(42) A.G.R., S.E.G., 2150 (I), *Mémoire ou projet d'Etablissement de la mouture économique dans les Pays-Bas autrichiens et particulièrement la Ville d'Anvers, Paris, (même adresse), 9 novembre 1781*.

(43) *Idem, Copie de la lettre de G. Guilliams à Malisset, Anvers, 25 octobre 1781*.

(44) *Ibid., Rapport du 4 février 1782*.

(45) *Ibid., Gand, 20 avril 1782*.

lorsque celle des grains étoit défendue" (46). Sur l'exemple bordelais, cette branche de commerce pouvait s'étendre encore, grâce surtout à la Guerre d'Amérique. Même si les "écrits périodiques sur le commerce" vantant les procédés de mouture économique ne paraissaient guère convaincants, les expériences nouvelles de meunerie semblaient dignes d'intérêt. L'administration autrichienne ne souhaitait nullement copier l'expérience française des "blés du Roi". Elle réservait toute son attention au négoce des farines par les commerçants régnicoles. Telle était, grosso modo, la position du gouvernement.

Elle rejoignait en tous points l'intérêt des négociants flamands, dont le commerce fructueux, favorisé - il est vrai - par la conjoncture internationale, autorisait tous les espoirs. La Chambre de Commerce de Gand traduisit, avec une fougue extraordinaire, la volonté des Flamands de persévérer dans l'entreprise commerciale, de pousser au maximum les avantages économiques acquis. Le sentiment de prospérité retrouvée, la foi en leur capacité technique, la recherche du profit propre à la mentalité des capitalistes marchands développèrent aussi chez les natifs du comté de Flandre - le texte de la Chambre de Commerce en est une preuve remarquable - une fierté nationale d'une ampleur encore insoupçonnée :

"Den Vlaminc van heden, en is den gonnen niet van de voorgaende eeuwe, ende den tijdt is verschenen dat men genoodtsaecht was het cool- ende raepsaet naer vrende landen te senden omme danof de olie ende zeepe te fabriqueren (...). Maer men betrauwet dat het meer dan tijdt is voor dese Vlaemingen hunne ooghen te openen ende te wederstaen: aen de schalckheyte ende bedrogh: der Vremdelingen, wanof sij meer als eens den slagh-offer hebben geweest (...)" (47).

(46) v. le *Rapport* cité du 4 février 1782.

(47) "Le Flamand aujourd'hui n'est plus celui du siècle passé et le temps est révolu où l'on devait exporter le colza et la navette pour en tirer l'huile et en fabriquer du savon (...). Mais on est convaincu qu'il est plus que temps que ces Flamands ouvrent les yeux et résistent à la malice et à la tromperie des étrangers, dont ils ont été plus d'une fois les victimes (...)". *Ibid.*, *Copie du mémoire de la Chambre de Commerce de Gand aux Etats de Flandre*, Gand, 3 avril 1782

2) L'établissement de Pierre-François Schepers

Le Comté de Flandre comptait, certainement dans le troisième quart du XVIII^e s., des installations semblables aux minoteries du Sud-Ouest de la France. La commercialisation des farines blanches pour l'exportation n'était donc pas inconnue de nos négociants flamands.

La Guerre d'Amérique créa une situation tellement favorable à ce commerce, qu'un commerçant d'Ostende, nommé Loose, expédia - ainsi que nous le rapporte la Chambre de Commerce de Gand (48) - un vaisseau chargé de 200 barriques de farine aux Indes Occidentales.

En cette période, généralement reconnue comme bénéfique pour l'économie des Pays-Bas, on songea sérieusement à développer ces expéditions transocéaniques. Malheureusement - selon l'administration autrichienne -, la conclusion prochaine d'une paix entre les belligérants risquait d'anéantir les espoirs placés par les Flamands dans ce commerce (49). En 1782 cependant, ces derniers envisageaient toujours l'avenir avec confiance.

Le plus décidé d'entre eux, le Gantois P.F. Schepers, établit en pays flamand une entreprise minotière dont la réalisation et l'exploitation ne furent pas entravées par la paix de Versailles.

Cet entrepreneur n'en était pas à ses premières expériences en matière d'implantation de techniques industrielles nouvelles sur notre territoire. Ce protégé du Président des Etats de Flandre J.-J.Ph. Vilain XIII, grâce auquel il devint directeur des finances provinciales flamandes (50), réussit en 1776 une aventure digne de Liévin Bauwens : il introduisit dans la ville de Gand une machine, frauduleusement exportée d'Angleterre, servant à l'apprêt des toiles

(48) *Ibid.* Le même document énumère 7 commerçants flamands occupés au négoce des farines : I. Braeckman à Wetteren, Loose à Ostende, Van Den Berghe à Deinze, Sergeant à Lokeren, Bordier à Dixmude, Clement et Compagnie à Peteghem et Pontij à Bruges.

(49) H. VAN HOUTTE, "Contribution à l'histoire commerciale des Etats de l'empereur Joseph II (1780-1790)", *Vierteljahrschrift für Sozial- und Wirtschaftsgeschichte*, t. VIII, 1910, pp. 371-374. Le mémoire de Delplanq (17 février 1783) publié dans cet article, rend compte de ces craintes notamment en ce qui concerne le commerce des farines à destination des Antilles. Celles-ci pourraient désormais recevoir l'approvisionnement de l'Amérique, sans intervention européenne.

(50) P. LENDERS, *De politieke crisis in Vlaanderen omstreeks het midden der achttiende eeuw*, Brussel, 1956, pp. 259 et 302.

de lin et de coton, connue sous le nom de "cylindre royal anglais" (51). Nous retrouvons le personnage au début de l'année 1782, à la tête d'une Compagnie - dont nous ignorons tout, hormis la date de son contrat (2 février 1781) - ambitionnant d'ériger en Flandre "un bâtiment pour seize moulins économique(s)" (52). Pour élever ce Corbeil flamand, elle aurait "engagé en France deux experts pour venir le construire, à fin de donner à cet établissement tous les perfectionnements dont il est susceptible".

Désirant encourager cette initiative, les Etats de Flandre obtinrent du gouvernement la promesse de la favoriser par diverses mesures légales. Le projet initial d'une Compagnie pour l'exploitation de moulins économiques n'a pas, semble-t-il, abouti. Seul Schepers, en son nom personnel, continua les démarches nécessaires, quitte à restreindre l'ampleur de l'entreprise prévue.

Il calcula soigneusement le mode d'exploitation de ses moulins et le commerce des farines produites. Pour une quantité déterminée de grains, il avança une estimation approximative du rendement par la mouture économique (53) :

Farines	± 72 %	{ blanche	55,5%
		{ bise	16,5 %
Son et pertes	± 28 %		

Dans le but de rentabiliser son entreprise, Schepers envisageait d'exporter les farines blanches vers les "colonies américaines" et de

(51) H. COPPEJANS-DESMEDT, *Bijdrage tot de studie van de goeode burgerij te Gent in de XVIIIe eeuw. De vorming van een nieuwe sociaal-economische stand ten tijde van Maria Theresia*, Brussel, 1952, pp. 69-70 et Annexe 5 (pp. 247-248).

(52) A.G.R., S.E.G., 2150 (1), *Copie de l'"insinuation" de P.F. Schepers aux Etats de Flandre* (s.d.).

(53) A.G.R., C.F., 1917, *Requête de P.F. Schepers*, 25 juillet 1782. (Nous transposons les chiffres en %). D'une manière générale, on calculait pour le procédé de mouture économique le rapport suivant : 3/4 de farines, 1/4 de son et de pertes. Le rapport des farines entre elles varie selon les façons de la remouture des gruaux et le traitement des mélanges. Malisset d'Hertereau donnait une estimation idéale de :

Farines 75%	blanche	60 %	+ 25 % de son et pertes
	bise	15 %	

Selon Damilaville dans l'Encyclopédie (*loc. cit.*) :

Farines 70,8 %	fleur de farine	35,4 %	+ 29 % de pertes et de son.
	1er et 2me grain	32,3 %	
	3me grain	3,1 %	

On trouvera d'autres exemples dans M. ARPIN, *op. cit.*, t. 1, pp. 122-123.

vendre "les farines bis propres au pain des pauvres" en Flandre, en Brabant et en Hainaut.

Profitant du démantèlement des fortifications et des bâtiments militaires, il acheta en vente publique, le 8 juillet 1782, l'*Hôtel du Gouvernement* à Audenarde-Pamele (54).

L'initiative de notre négociant gantois contraria, semble-t-il, les projets du nommé Guillaume Liedts, important marchand de la place (55) et grand acheteur de terrains (bâtis ou non) dans la ville (56).

Malgré les interventions de ce dernier, le Gantois entreprit les démarches nécessaires auprès du Gouvernement afin d'obtenir un octroi et des franchises diverses. Ayant recueilli les avis des Commissaires aux Eaux d'Audenarde, du Magistrat de la ville, de la Jointe des Eaux et de la Chambre des Comptes, le Conseil des Finances donna une consulte favorable, aussitôt approuvée par les Gouverneurs Généraux. L'octroi - sous forme de lettre patente - en faveur de Schepers, daté du 21 décembre 1782, fut signé le 17 février 1783 par le Conseil des Finances et enteriné par la Chambre des Comptes le 18 février (voir Annexe no. 1).

L'immeuble à étages, dit *Hôtel du Gouvernement*, répondait très bien aux besoins d'un établissement de minoterie. En bordure de l'Escaut, ce bâtiment permettait l'installation de trois meules, de cribles et d'une bluterie. Toutes les opérations de la mouture économique étaient donc possible dans cet espace (57).

Schepers, ayant appris la vaine tentative de J.B.A. Malisset d'Hertereau, utilisa les compétences de ce dernier pour la construction de ses propres moulins. Malisset séjourna en effet quelque temps à Audenarde, où il trouva des bailleurs de fonds et un imprimeur (Dominique Jean Bevernaege) pour son ouvrage *La* (54) A.G.R., C.F., 1917, *Extrait de la lettre de P.F. Schepers à l'agent T'Kint*, Gand, 23 juillet 1782.

A.G.R., C.P., 1324 B, *Requête de Schepers à Mercy-Argenteau*, 4 avril 1791.

On appelait auparavant ce bâtiment le "château de Bourgogne", construit à la fin du XIV^e s. face à la Perretorre. Cf. M. HOEBEKE, "Audenarde", in *Plans en relief de villes belges (levés par des ingénieurs militaires français. XVIIe-XIXe s.)*, Pro Civitate, Bruxelles, 1965, p. 286. On voit très distinctement ce bâtiment aux plans VII (p. 285) et XI (pp. 290-291) sous le no. 57.

(55) Voir divers documents aux A.G.R., C.F., 1917 et J.E. 18. A propos de G. Liedts, cf. C. DOUXCHAMPS-LEFEVRE, "Le commerce du charbon dans les Pays-Bas autrichiens à la fin du XVIII^e s.", *Revue belge de philologie et d'histoire*, t. XLVI, 1968, p. 404.

(56) *Ibid.* et M. HOEBEKE, *op. cit.*, p. 290.

(57) Voir reproductions (A.G.R., C. et P.ms, 563 A-B). L'inscription *Grijspvt* signifie que Th. De Grijssperre, conseiller privé, président de la Jointe des Eaux, a vu ces plans. La Jointe devait les conserver.

Parfaite Intelligence du Commerce (58).

Nous ne connaissons pas la durée exacte de son séjour aux Pays-Bas.

Inspirée de la technique de Corbeil et copiant le commerce de Bordeaux, la fabrique d'Audenarde "qui n'est encore que naissante" - écrivait Malisset d'Hertereau en 1785 -, "est susceptible d'augmentation et de perfection au point de mériter l'attention de plusieurs places de commerce" (59).

Cette prévision optimiste fut confirmée par les faits, notamment au cours de l'hiver 1788. En cette désastreuse année, les Français cherchèrent du blé dans toute l'Europe (60) (Memel, Hambourg, Amsterdam, Londres, etc.) et de la farine chez leurs voisins immédiats.

En novembre 1788, Schepers conclut avec un négociant lillois, nommé Le Sage, un marché portant sur 800 sacs de farine.

Le Sage acheta cette marchandise pour le compte des Leleu qui devaient, coûte que coûte, approvisionner la Halle de Paris (61). La farine, acheminée par voie terrestre, n'arriva jamais, semble-t-il, à destination car les douaniers du bureau de Pecq arrêtaient le convoi à la frontière, en vertu de l'ordonnance du 15 décembre 1788 (62) par laquelle le gouvernement autrichien interdit explicitement l'exportation des farines.

Malgré cette mésaventure, nous pouvons supposer que Schepers (ainsi que ses collègues, notamment E. Brackman de Tamise) réalisa cette année-là de très bonnes affaires puisque la Flandre autrichienne exporta légalement vers Paris avant le 15 décembre - et, sans doute, frauduleusement après l'ordonnance - des milliers de sacs de

(58) D.J. VANDER MEERSCH (*Audenardsche Drukpers*, 1864, pp. 176-179) publie le prospectus de souscription adressé au public au début de l'année 1784. Ce prospectus fut répandu à Bruxelles par les soins du libraire Dujardin (cf. annonce insérée dans le *Supplément de la Gazette des Pays-Bas* du 23 février 1784).

(59) *La Parfaite Intelligence du Commerce (...)*, 1785 (B.N.), t. 1, pp. 368-369.

(60) G. BGRD, *op. cit.*, P.J. IX, pp. 27-28.

(61) Nous connaissons cet épisode grâce à H. VAN HOUTTE ("La législation annonnière des Pays-Bas à la fin de l'Ancien Régime et la disette de 1789 en France", *Vierteljahrschrift für Sozial- und Wirtschaftsgeschichte*, t. X, 1912, pp. 393-394) et à E. HUBERT ("Correspondance des ministres de France accrédités à Bruxelles de 1780 à 1790", *C.R.H.*, in 4^o, 1920, t. 1, p. 394 : Necker au comte de Montmorin, Paris, 30 décembre 1788). Dans le texte publié par E. Hubert, il faut lire *Schepper* (i.e. Pierre-François Schepers) et non *Scheppen*.

(62) Cf. G. BIGWOOD, "Joseph II et la liberté du commerce des grains", *Annales de la Fédération archéologique et historique de Belgique*, XXI^e session, Congrès de Liège, 1909; H. VAN HOUTTE, *op. cit.*

farine (63).

3) La destruction des moulins économiques d'Audenarde

Le commerce des négociants en grains devait inévitablement provoquer la suspicion de la masse populaire des consommateurs. En période de cherté des subsistances, les mouvements de révolte apparaissaient spontanément avec une violence inouïe.

Dans les Pays-Bas autrichiens, la période 1787-1790 fut fertile en événements de cette nature. A vrai dire, nous n'en avons à ce jour qu'une connaissance fort imparfaite, par bribes et morceaux. A ce tableau impressionniste, nous n'apporterons rien d'autre qu'une petite touche de couleur supplémentaire.

Pour la population d'Audenarde, que pouvaient donc représenter ces moulins économiques nouvellement construits ? Ils ne demandaient qu'une main-d'oeuvre réduite mais procuraient cependant du travail aux halleurs (corps de métier Saint-Pierre) (64) et aux portefaix. Ces derniers semblent s'être fort bien accommodés de la présence de cette nouvelle industrie. Adrien Fraens, doyen du métier franc des porteurs de sacs, était aussi employé comme ouvrier aux moulins de Schepers (65). Celui-ci, ayant maintenu sa résidence à Gand, plaçait une certaine confiance en son employé (66).

En vertu de l'octroi du 21 décembre 1782, l'activité des moulins était subordonnée "aux commissaires préposés au département des Eaux à Audenarde" et au Magistrat de la ville, qui ne consentit qu'un minimum de sacrifices (franchises etc.) en faveur de cette entreprise.

Schepers avait reçu l'autorisation de vendre à Audenarde la farine bise provenant de ses moulins. On n'aperçoit aucun signe de bouleversement des coutumes alimentaires dans la région : la farine blanche - quelquefois suspecte de manipulations à l'amidon - n'était pas destinée à la consommation locale.

En d'autres termes, même en période de cherté, les habitants voyaient des bateaux, chargés de grains, arriver sur l'Escaut et

(63) Cf. G. BORD, *op. cit.*, P.J. IX, pp. 27-28.

(64) Cf. J. DE BEER, "Les Blasons en Papier des Gildes, Corporations, Confréries et autres sociétés du pays d'Audenarde", in *Le Folklore Brabançon*, 10^{me} année, no. 60, 1931, pp. 484-487. Cette corporation comptait 182 personnes en 1761 et 174 en 1791.

(65) R.A.G., R.v.VI., 23678, *Cahier d'enquête sur l'émeute des 8 et 9 mars 1790*, fos. 5-6.

(66) *Idem*, *Lettre de P.F. Schepers au conseiller Camberlijn, Gand, 11 mars 1790*.

repartir portant des sacs de farine non destinés au marché d'Audenarde. Cette situation devint bientôt intolérable pour les gens de la ville...; elle explique, semble-t-il, l'émeute survenue le 8 mars 1790. Le déroulement de cette sédition - que nous pouvons retracer grâce au dossier d'enquête (67) du Conseil de Flandre - fut assez curieux.

Dans la soirée, une petite troupe (cinquante personnes environ) parcourut les rues de la ville, au cri de "*Elk zijn bakte !*" (68) et se dirigea vers un bateau chargé de grains, amarré près du Couvent du Sion. Cette cargaison était destinée à la minoterie. Le grand bailli et le bourgmestre arrêterent la foule au bord du fleuve. Les manifestants, bon gré mal gré, reculèrent. A ce moment crucial, un incident assez ridicule mit le feu aux poudres.

Le grand bailli, H.E. De Smet, avait jugé bon de placer un volontaire armé, le boulanger Jan Corselis (69), à la porte de l'*Hôtel du Gouvernement*. Un valet des moulins, Pierre Rasson, lui ferma la porte au nez provoquant ainsi la colère du boulanger qui frappa l'huis de la crosse de son fusil. La suite de l'affaire devient plus imprécise... la foule toujours assemblée courut aux moulins, y pénétra par portes et fenêtres, saccagea les installations pendant toute la nuit. Les curieux rejoignirent les lieux, participèrent à la destruction du bâtiment et du jardin, brûlèrent des meubles (70) et emportèrent ce qu'ils pouvaient (71).

Le lendemain, vers onze heures du matin, le premier échevin P.J. De Smet envoya sur place un contingent de capucins et de récollets, accompagnés des curés et vicaires, dans le but d'apaiser la fureur populaire. Là où des gardes armés n'osèrent s'aventurer, le clergé réussit... la foule quitta enfin la place.

(67) Analyse du dossier, voir Annexe no. II.

(68) Traduction approximative : "A chacun sa part !". *Bakte* équivaut à une mesure de grains (ou de farine). Cf. I. TEIRLINCK, *Zuid-Oostvlaandersch idioticon*, dl. 1, Gent, 1908, p. 95.

(69) Le rôle de Corselis, effectivement envoyé par le bailli, est assez équivoque : selon le témoignage du haut-pointre, Corselis, ancien dragon et boulanger résidant à Pamele, participa comme pilleur aux événements du 8 mars. Voir aussi Annexe no. IV.

(70) Voir Annexe no. III.

(71) Bien après le 9 mars, il semble que les habitants d'Audenarde continuaient à emporter des objets et des sacs de blé de l'*Hôtel du Gouvernement*. Le blé volé était, selon le dénonciateur E. Benoît, vendu 4 fl. 16 s. le sac. Cf. R.A.G., R.v.VI., 23678, *Lettres d'E. Benoît, meunier, à Schepers*, Audenarde, 26 et 29 mars 1790.

Voilà le résumé de l'affaire, dressé de la manière la plus objective possible, compte tenu des sources d'information disponibles.

Ouvrons ici une parenthèse au sujet des textes qui fondent notre connaissance des événements évoqués ci-dessus.

Une attitude hypercritique pourrait nous mener à révoquer TOUS les témoignages issus de l'enquête menée par Gilles-Guillaume Camberlijn, membre du Conseil de Flandre, chargé dès le 10 mars des investigations. La collecte des témoignages proprement dite fut menée par Louis-Felix Strabant, un collègue de Camberlijn. La majorité des témoins interrogés faisait partie de l'administration, de la magistrature locale d'Audenarde. Or, on ne peut pas imaginer témoins plus partiiaux ! En effet, ils accablent à l'unanimité deux personnages dont les paroles injurieuses les avaient cruellement vexés : Louis Contreras, maître boutonier et, surtout, Jan Boeresie, maître cordonnier, surnommé Zeepkartje. Le grand bailli et A. Foucart, le geôlier de la prison, étaient particulièrement visés par ces insultes.

Le Magistrat de la ville a voulu se justifier de diverses façons :

- 1) en accusant des "meneurs", des mauvaises têtes comme Contreras, Boeresie, Dominique Verstraeten et Tobias Waelkens.
- 2) en évoquant tant et plus les tentatives d'apaisement, les discours lénifiants des magistrats aux émeutiers.

Ces justifications apparaissent très clairement dans un texte imprimé à Audenarde par les soins de P.-J. Vereecken (72) et intitulé *Merkweerdige Beschryving van den vreed en grauwezamen ooploep ofte vernieting van het oud-vermaerd en sterk kasteel (genaemd het Gouvernement) gelegen binnen de stad Audenaerde (...)*.

Il s'agit d'une espèce de tract, manifestement inspiré par le Magistrat de la ville mais qui va très loin dans la dénonciation des spéculations des marchands de grains et des misères qui en découlent pour la population travailleuse (73).

Les autres documents contenus dans le dossier du Conseil de Flandre doivent aussi être maniés avec prudence car ils s'apparentent plus à des dénonciations sordides (74) qu'à des témoignages impartiaux.

L'essentiel de cette affaire se résumera très facilement : une

(72) Cf. D.J. VANDERMEERSCH, *Audenaerdsche Drukkers (1479-1830)*, Audenarde, Bevernaege-Van Eecheute, 1864, p. 150.

(73) Voir Annexe no. IV.

(74) Les dépositions d'Antoinette Fraens et de Catherine Van Camp sont des modèles du genre.

foule, au départ peu nombreuse, n'ayant pu vider le bateau chargé de grains, mit une fureur redoublée à saccager la propriété d'un négociant sérieusement soupçonné de spéculation sur les prix du blé. La présence, au sein de l'émeute, de quelques personnes décidées, accéléra le mouvement.

Toutes les personnes citées comme ayant participé au pillage (75) ne furent pas inquiétées par la justice. Le 24 mars, le Conseil de Flandre lança un mandat d'arrêt contre Boeresie, Contreras et Verstraeten (76). Pour procéder à l'arrestation des trois suspects, on mobilisa près de septante hommes armés. Seul Verstraeten se fit prendre (77). Il fut écroué à la prison de Gand. Les deux autres réussirent à fuir.

Le 16 avril, le Conseil renouvela le mandat d'arrêt contre les deux fuyards et, dès le 14, décida de poursuivre l'enquête à propos de Tobias Waelkens, fils d'un boucher et boulanger, d'Antoine De Bleeker, couturier, de Jean Baptiste De Bleeker, vitrier, de Pierre Jean Vander Steene, cordonnier-porteur de sacs et d'Antoine Goorix, fils d'un boulanger.

Le 4 mai, le Conseil demande l'arrestation de Tobias Waelkens (78). Ce dernier ne semble cependant pas avoir été appréhendé. Quant à Boursie, dit Zeepkartje, et Contreras, on ne les prit jamais au collet.

Le seul suspect arrêté, D. Verstraeten, trouva heureusement cinq témoins (79) prêts à jurer qu'il ne participa aucunement au pillage. Le grand bailli, H.E. De Smet, haï et menacé de la vindicte des gens de métier d'Audenarde, répondit - contrairement aux propos de son officier - de manière évasive à l'enquête concernant Verstraeten. Finalement, le conseiller Camberlijn, en vertu d'une dépêche des Etats de Flandre du 8 juin 1790, arrêta toutes les poursuites concernant Boeresie, Contreras, Verstraeten et Waelkens, moyennant le paiement des frais (énormes) de justice (80).

(75) On y trouve des jeunes gens, des femmes et des hommes de métier (boulangier, vitrier, cordonnier, tonnelier).

(76) Tous les trois habitaient, semble-t-il, dans la Neerstraat. Cette rue du centre de la ville débouche sur la Grand-Place.

(77) La profession de Verstraeten ("doende de insinuatien over de schepenen boden") est assez mal déterminée.

(78) Celui-ci demeurait dans la Broodstraat, près de la Grand-Place.

(79) R.A.G., R.v.VI., 23678, *Dépositions de H. Van Herzeele, J.-B. Paes, J. Sijen, Cath. Wassemeijer, P.F. Parisis.*

(80) *Idem*, *Compte des frais et résolution finale*, Gand, 15 juin 1790. Les frais s'élevèrent à 915 fl. 8 s., plus 7 fl. 14 s. de droits de greffe.

4) P.F. Schepers et les moulins détruits

A la lecture du constat des dommages (81), on s'aperçoit qu'il ne restait plus rien des installations intérieures du bâtiment de la minoterie.

Schepers estimait le montant des pertes à la somme de 54.736 fl. (82) et réclamait, bien sûr, une indemnité. Il poursuivit le Magistrat d'Audenarde en justice.

Abandonnant la meunerie, il reconvertit un moulin en scierie pour laquelle il obtint, le 9 novembre 1791, l'exemption des droits douaniers d'entrée sur les bois étrangers et des droits de sortie sur les planches (83).

A la fin de la domination autrichienne, il manifesta encore l'intention de transformer un deuxième moulin en scierie, laissant "le troisième des moulins détruits dans son état actuel de démolition" (84).

Il espérait sans aucun doute réaliser de grands profits grâce à sa nouvelle industrie. Comme les négociants gantois Lammens et T'Kint, Schepers demanda au gouvernement de lui accorder une série de privilèges, naguère monopolisés par la Compagnie des moulins à scier bois près d'Ostende (85).

VII. CONCLUSIONS

P.F. Schepers trouve donc une place de choix dans cette classe dite - par euphémisme - des "entrepreneurs", formation embryonnaire de la bourgeoisie du XIX^{me} siècle, qui dans sa recherche impatiente de profit s'empara où elle le pouvait des techniques industrielles et des mécaniques perfectionnées.

Il se lança avec détermination dans un commerce extrêmement rentable sous l'Ancien Régime - le négoce des blés et des farines - dont l'ultime conséquence fut la transformation de la meunerie

(81) Voir Annexe no. III.

(82) A.G.R., C.P., 1324 B, *Requête de Schepers à Mercy-Argenteau*, 4 avril 1791.

(83) A.G.R., C.F., 4478.

(84) Idem, *Requête de P.F. Schepers* (1794).

(85) Voir notre article *Une Société par actions dans les Pays-Bas autrichiens : "La Compagnie des moulins à scier bois près d'Ostende"* (à paraître).

artisanale en une industrie minotière qui connaîtra plus tard sur le continent (86) un nouvel essor grâce à l'énergie de la vapeur. Les événements que nous venons d'évoquer démontrent clairement, nous semble-t-il, que cette transformation ne procura pas immédiatement une amélioration sensible dans la fourniture des subsistances aux classes pauvres de la société. D'ailleurs, pour les propriétaires des nouvelles installations, tel n'était pas le but à atteindre.

En un mot, malgré les espoirs de ses grands propagandistes, la mouture économique n'a pas résolu le problème majeur de l'alimentation des gens du peuple et encore moins celui du prix des denrées nécessaires à la boulangerie.

L'exemple des moulins d'Audenarde nous montre aussi combien la cherté persistante des subsistances, jointe au soupçon de spéculations sur les prix des grains, pouvait engendrer de mouvements violents parmi la population urbaine. Ces séditions, naturellement inorganisées, dressaient contre un "ennemi" commun la foule disparate des gens démunis des moyens d'existence vitaux et des artisans, victimes d'une situation économique défavorable. La participation de boulangers à ces mouvements résulte, probablement, de leur ressentiment à l'égard des grands commerçants de farine et des propriétaires de meuneries modernes, échappant à la réglementation traditionnelle des corps de métiers.

*
* *
*

(86) A Nîmes, dès 1783, l'abbé d'Arnal avait réalisé une minoterie au moyen d'une pompe à vapeur (construite par les frères Périer) alimentant une roue hydraulique. A la veille de la Révolution, Jacques-Constantin Périer construisit, dans l'île des Cygnes (Paris), une minoterie animée par deux machines à vapeur à double effet. L'usine comprenait douze paires de meules. Cf. J. PAYEN, *Capital et machine à vapeur au XVIIIe s. Les frères Périer et l'introduction en France de la machine à vapeur de Watt*, Paris-La Haye, Mouton, 1969, p. 152 s.

OCTROI POUR L'ERECTON DE MOULINS A EAU DESTINES A
LA MOUTURE ECONOMIQUE DES GRAINS, DANS LA VILLE
D'AUDENARDE, EN FAVEUR DE PIERRE-FRANCOIS
SCHEPERS. 21 décembre 1782.

A.G.R., C.F., 1917, Brouillon de l'octroi.

A.G.R., C.C., 859, fos. 224 v-226 v.

Joseph (...) à tous ceux qui ces presentes verront, salut. Reçu avons l'humble supplication et requête de P.F. Schepers, contenant qu'il auroit acquis l'hotel du gouvernement de notre ville d'Audenarde, dans le dessein d'y eriger des moulins à eau pour la mouture des farines par economie, destinée au commerce d'exportation vers les colonies americaines, et il nous auroit très humblement supplié de lui faire expédier nos lettres patentes d'octroi a ce afferant, savoir faisons que nous ce que dessus considéré et inclinant favorablement à ladite demande et suplication, avons par avis de nos très chers et feaux (...) permis, consenti et octroïé, permettons, consentons et octroïons par les presentes audit P.F. Schepers qu'il pourra eriger dans l'hotel du gouvernement de notre ville d'Audenarde des moulins à eau pour la mouture des farines par economie, conformément aux plans qui ont été présentés à la Jointe des Eaux et qui resteront déposés au greffe de la même Jointe, à charge de païer à la recette de nos Domaines d'Oostflandres, une reconnoissance annuelle de quatre hoeuds de froment païable suivant le cop de grains, et aux clauses, conditions et charges suivantes qu'en tout tems ces moulins seront absolument subordonnés aux commissaires préposés au département des Eaux à Audenarde, sur le même pied que le sont les autres moulins a eau déjà existant dans la même ville, que l'impetrant et ses ouvriers devront toujours se conformer exactement et promptement aux ordres qui leur seront donnés par lesdits commissaires ou de leur part, pour l'ouverture ou la fermeture des ecluses, et qu'au surplus le cas arrivant que par disette d'eau ou autrement la rivière de l'Escaut ne peut fournir assés d'eau pour faire travailler les anciens et nouveaux moulins à la fois, ceux du magistrat de notre ditte ville d'Audenarde pourront regler et decider dans ces cas selon les besoins du public, quels moulins pourront travailler de preference dans ladite

ville, qu'il sera permis à l'Impetrant de vendre dans ladite ville d'Audenarde les farines bis propre au pain des pauvres parmi païant les droits de la ville, et que l'Impetrant ou son préposé à la fabrique, prête serment qu'ils paieront exactement les droits de ville des farines bis qu'ils vendront a Audenarde provenant desdits moulins, qu'il jouira de la franchise des droits de ville sur la consommation de la maison de la fabrique, savoir de trois mille livres de dreche faisant la quantité de grains germés pour deux brassins, de deux pieces de vin et du moulage pour la consommation de son menage et finalement de quatre cent buches, de six cent fagots et de cinquante mesures d'Audenarde de charbon de terre.

Lui accordons enfin la jouissance de l'exemption des droits de ville sur les ustenciles et materiaux servant à la construction de la fabrique ainsi que des matières premières pour la fabrication des farines, sauf sur les grains qui seront achetés au marché d'Audenarde, bien entendu aussi que l'Impetrant et son préposé à la fabrique seront obligés de prêter à ce sujet le serment en la forme prescrite par le reglement des droits provinciaux du dix huit février mil sept cent deux, articles vingt huit à l'égard des personnes qui jouissent de quelques exemptions des droits, voulons que l'Impetrant, ses successeurs et aiant cause soit et soient assujettis aux ordonnances politiques faites et à faire de la ville d'Audenarde. Finalement qu'avant de pouvoir jouir de l'effet des presentes, l'impetrant sera obligé de les exhiber tant à ceux de notre dit conseil des Domaines et Finances qu'à ceux de notre Chambre des Comptes pour y etre respectivement vérifiées, entérinées et enregistrées à la conservation de nos droits et hauteur. (...) Donné en notre ville de Bruxelles, le 21 jours de decembre l'an de grace mil sept cent quatre vingt deux (...).

N.B. : L'octroi fut signé le 17 février 1783 par le Conseil des Finances et entériné le lendemain par la Chambre des Comptes.

ANALYSE SOMMAIRE DU DOSSIER D'ENQUETE DU CONSEIL
DE FLANDRE CONCERNANT L'EMEUTE SURVENUE A
AUDENARDE LES 8 ET 9 MARS 1790

R.A.G., R.v.VI., 23678

Les témoignages, se rapportant directement aux événements, recueillis par les commissaires du Conseil (un cahier de papier de 20 fos) sont au nombre de treize, avec dans l'ordre (lieu et date) :

- Audenarde, 12 mars 1790 : Hubert Eugène De Smet, environ 37 ans, grand bailli de la ville et châtellenie d'Audenarde.

Adrien Fraens, 41 ans, doyen du métier franc des porteurs de sacs et ouvrier aux moulins de Schepers.

Antoinette Fraens, 43 ans, épouse d'Adrien (illettrée).

- Gand, 16 mars : Jean Baptiste Van Schelverghem, environ 62 ans, jardinier.

- Gand, 18 mars : Jacques Vandermeeren, 51 ans, gantier et marchand de peaux.

Jean Baptiste Vanden Broecke, environ 41 ans, officier du grand bailli d'Audenarde (illettré).

- Gand, 20 mars : Philippe Grau, environ 38 ans, "poort-balliu" d'Audenarde.

- Audenarde, 1 mai : Emmanuel Bauwens, environ 36 ans, bourgmestre d'Audenarde.

Jacques Raepsaet, 30 ans, haut-pointre de la châtellenie d'Audenarde.

Pierre Joseph De Smet, 32 ans, premier échevin d'Audenarde.

Catherine Van Camp, environ 36 ans, servante de P.F. Schepers (illettrée).

Pierre Jean Lenaert, 40 ans, "toeziender" des travaux de la châtellenie d'Audenarde.

Adrien Foucart, 36 ans, geôlier de la prison d'Audenarde.

Le dossier contient encore des dépositions de témoins concernant le cas de Dominique Verstraeten (un cahier de 8 fos et un autre de 6 fos), des requêtes des épouses des prévenus aux Etats de Flandre,

divers comptes des frais de justice, des lettres de Schepers au conseiller Camberlijn et des documents de procédure. Pour le reste, voir les Annexes III et IV.

CONSTAT DES DOMMAGES SURVENUS DANS LA PROPRIETE
DE P.F. SCHEPERS A AUDENARDE, ETABLI LE 12 MARS 1790

R.A.G., R.v.VI., 23678 (pièce cotée no. 1)

Actum binnen de stadt Audenaerde, den 12 maerte 1790.

Ten voornooden daeghe hebben wij commissaris ende adjoint, uijt crachte van het committimus door het hof op ons verleent, ter interventie, versoucke ende beleede van den raedts heer Camberlijn, tot dit vervolgh bij het hof gedenomeert, ons getransporteert naer het gewesen gouvernement alwaer N. Schepers, woonende tot Ghendt, heeft geetablisseeert sijne economique graenmolens, alwaer gekomen sijnde op de voor cour, wij hebben vynden liggen eene quantiteit gebroken pannen, schailien ende houdt stucken voortsgesproken van de daecken van de batimenten, wanof wij eenighe deelen hebben bevonden afgebroken, wij hebben oock op de selve cour ondervonden dat alle de cassijnen van de vensters van het voormelde gebauw komende op den selven cour, totaliter waeren vernietight ende uijt gebroken.

Voorts gekomen sijnde van binnen het selve hujs hebben wij ondervonden dat alle de cassijnen der vensters van diere gelijk oock alle de deuren, boiserien ende meubel papieren waeren totaliter vernietight ende gedestruert, jae selfs datter eenighe deelen van de sheemeuren der appartementen sijn uijtgebroken. Wij hebben oock ondervonden datter in het selve geene meubelen gevonden wierden. Gekomen sijnde in de plaetse alwaer de geseijde economique molens waeren geplats geweest, hebben wij ondervonden datter seer groote schaede was toegebracht aen het draeiende werck, mitsgaeders dat twee swaere molensteenen waeren liggende op den grondt de welcke waeren gevallen van de eerste stegie beneden door de solderinghen. In den hof hebben wij ondervonden datter groote schaede is toegebracht aen het boomgewas ende de haeghen, voorts datter in verscheijde plaetsen vierkade gemaect geweest, op het welcke, soo ons al daer wiert verhaelt, de meubelen door het volck uijt het selve hujs gehaelt door de vlammen sijn verslouden.

Voorts hebben wij sien liggen in de reviere de Schelde loopende

jegens den selven hof verscheijde meubelen, ende effecten onder
ander twee venster gordijnen.

Aldus dit proces verbaelg gemaect ter plaetse, versoucke beleede
ende interventie alshier vooren date ut supra.

(s) Strabant d'Oudenfoort
Van Severen

TEXTE IMPRIME AU RECTO D'UNE FEUILLE DE PAPIER DE
FORMAT 42 x 17 cm. L'analyse sommaire de cet imprimé dans
D.-J. VANDERMEERSCH, *Audenaerdsche Druipers (1479-1830)*,
Audenaerde, Bevermaege-Van Eechaute, 1864, p. 150, no. 215, est
erronée en plusieurs points

L'exemplaire que nous publions repose au R.A.G., R.v.VI., 23678

MERKWEERDIGE BESCHRYVING

Van den vreed en grauwsamen
OPLOOP ofte VERNIETING
VAN HET

OUD-VERMAERD EN STERK KASTEEL

[*genaemd het GOUVERNEMENT,*]

gelegen binnen de Stad AUDENAERDE, op de vermaerde
Riviere de Schelde binnen de Prochie van Pamel :
Voorgevallen den 8 Maerte 1790.

In dit KASTEEL waeren opgerecht dry konstige
Graen-water-Molens, uytgevonden door eenen Parysschen
Boekdrukker met naem *Malisset*, geprivilegeerd door den
Keyzer Josephus den II, overleden binnen *Weenen* den
20 February 1790.

Dit KASTEEL genaemd het GOUVERNEMENT is altyd geweest de
woonplaets voor de *Gouverneurs* van *Audenaerde*, het welk ook
gediend heeft voor de gevangenis der vier Eerweerde Heeren
PASTORS der Parochiale Kerke van *Sinte Walburgis* Patroonesse
dezer Stad, die door de Gereformeerde ofte Kettters ten jaere 1500
gevangen, en aldaer in echtensse hebben gesteld geweest, en naer veel
tirannie uytgestaen te hebben, zyn door eene venster op de Riviere
de Schelde uytkomende, voor het Roomsche Geloove aldaer in het
water geworpen, welke lichaemen van de voorzeyde vier Heeren, ter
glorieuzer gedagtenisse, tot op heden berustende zyn in eene schoone
Tombe ofte Grafplaets geplaeft in het midden van den Choor der
Parochiale Kerke van *Sinte Walburgis* binnen *Audenaerde*.

Dit KASTEEL genaemd het GOUVERNEMENT is ten jaere 1780
verkocht geweest met eene Privilegie van den generalen vrydom van

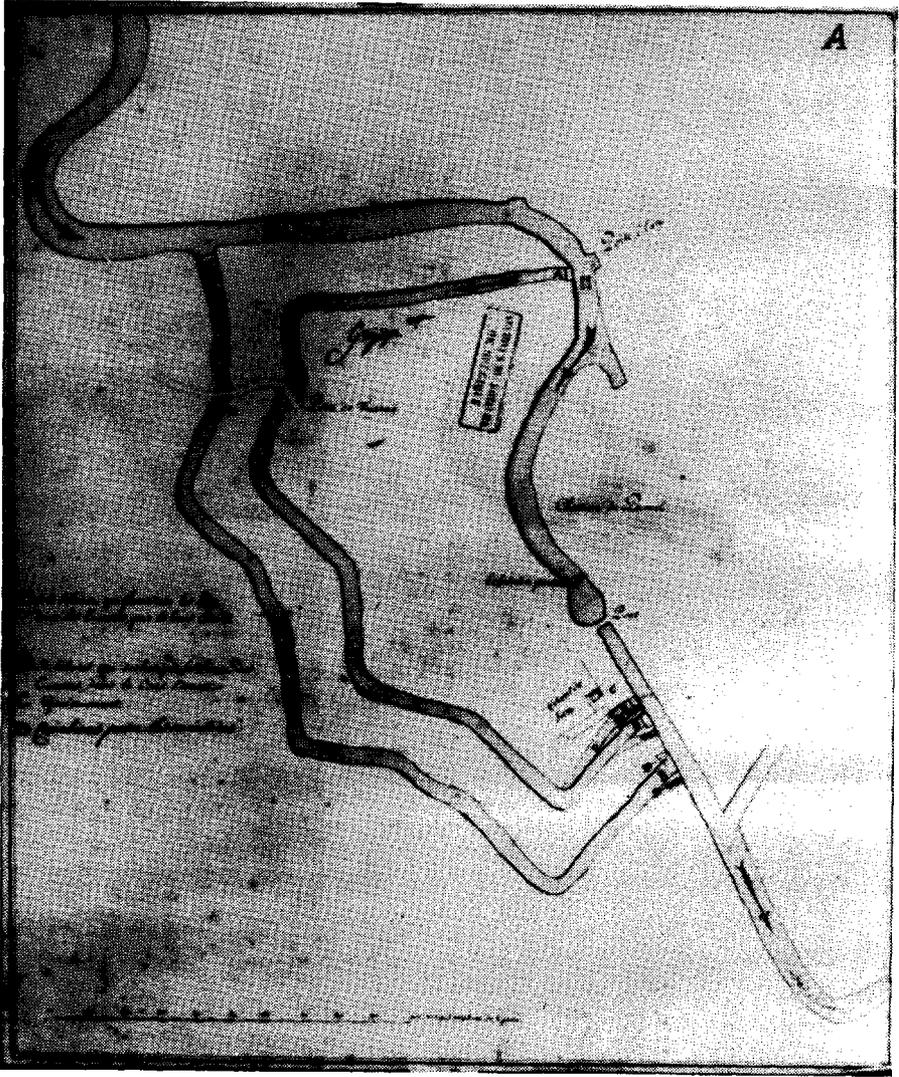
alle Borgelyke en Stadslasten aen eenen zekeren *Schepers* tot het oprichten van een Maelderye van Graenen, op het Vertoog gedaen door den voorzeyden *Schepers* aen het gewezen Gouvernement van *Brussel*, by Requeste aldaer gepresenteerd op voorwendzel, dat'er veele menschen aldaer hunnen kost zouden gewonnen hebben, en dat dit zoude gediend hebben tot groot nut van geheel het Land, en wel besonderlyk tot grooten onderstand van de arme Luyden, maer integendeel is dit teenemael contrarie bevonden; want dit Vertoog is geweest het Voorwendzel ofte Oogwit om de graenen, die aen prys alsdan verkocht wierden, te doen augmenteren ofte verhoogen tot eenen onbetaelbaeren prys, niet alleen voor de Arme, maer zelfs voor alle Ingesetene des Lands, van wat Staet of Conditie zy waeren; want hier uyt is voordgekomen eene zoo groote dierte ofte schaersheyd in de graenen uyt krachte van deze Privilegie, dat'er verscheyde behoefte menschen benevens hun kinders met preuve van diere by-na van gebrek het leven verloren hebben, want de graenen zyn hier door van jaere te jaere zoodanig opgerezzen, dat de zelve ten jaere 1789 alreede verhoogd waeren tot vyfthien à zesthien guldens den zak, ja in zoo verre, dat de kleyne menschen aen deze prys niet meer konden voldoen met de winninge van hunnen dagloon, waer door zy met geheel hun Familie tot groote armoede gekomen zyn, voor wie zy niet meer den kost konden winnen, maer van gebrek met de oogen vol traenen hebben hooren weenen; waer uyt deze *Revolte* ofte *Vernietinge* haeren Oorsprong genomen heeft onder de welpeyzende Borgers dezer Stad en van het geheel Land; want dit heeft geweest hun oogwit van over eenige Jaeren, waer op de goede Borgers, naer een beraedslaginge onder malkanderen gedaen te hebben op de Prochie van *Beveren* Voorgeborgte van *Audenaerde*, t'saemen gerot hebben, komende alzo Troeps-gewys in de Stad, onder het gedurig geroep, *komt om de Bakte, komt om de Bakte, Meter gezeyd Penning*, waer zyt gy? Op dit geroep hebben zy hun eendragtelyk begeven naer het Schip gelaeden met zes honderd zakken graen, aengeland regt-over het Klooster *Sion*, paelende aen het voorzeyde KASTEEL, 't welk aenstonds met een groot getal Borgers omringt was, waer op terstond gekomen is den Heer Borgemeester dezer Stad met het Magistraet, als eenen waeren en menschlievenden Vader, hun smeekende en zeggende, dat Hy daer in zoude voorzien hebben, en dat de Molens niet meer en zouden gedraeyd hebben, waer op het gelaeden Schip ongehinderd is gebleven door zyne menschlievendheyd, die ten eeuwigen dage zal blyven in 't geheugen van alle welpeyzende Borgers; want op deze zoete aensprake heeft terstond eenen Borger op order van den Heer Borgemeester en het Magistraet zig gewapend begeven naer de Poorte van het voorzeyde KASTEEL om te beletten

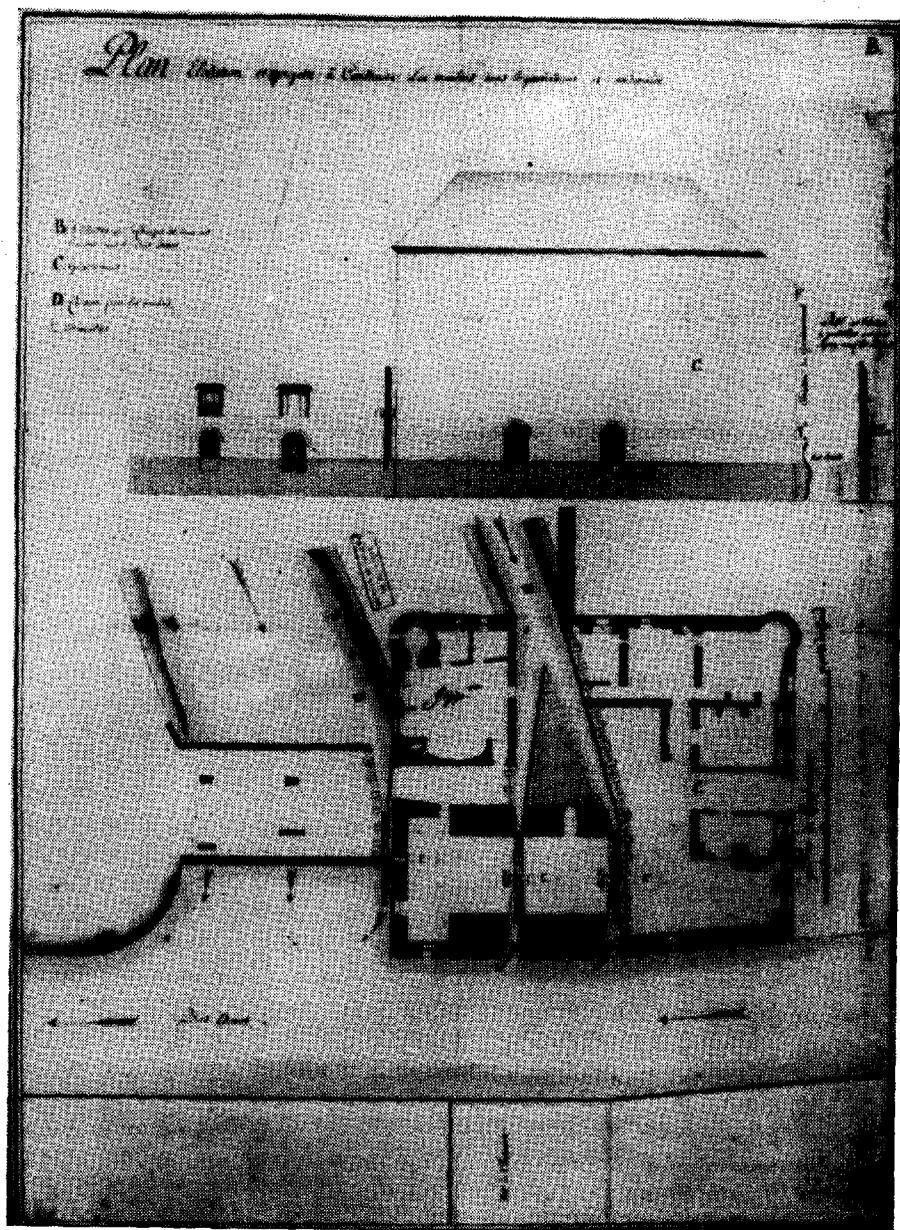
deze *Grauwzamen Oploop*, die als Schildwagt aen de Poorte van het gezeyde KASTEEL gesteld was, zig willende binnen de Poorte begeven, is door geweld van den Knegt buyten geslagen, smytende de Poorte tegen zyn gezigt, waer op den Heer Borgemeester met het Magistraet voor de Poorte door het Volk gedrongen zynde, hun altyd vermaenende met een Vaderlyk en liefvallig gemoed, heeft minzaem gevraegt aen den Knegt van het KASTEEL, dat hy de Poorte zoude geopend hebben, zeggende, hier is het *Office*, waer op hy geantwoord heeft, dat hy voor niemand zoude de Poorte geopend hebben, hier op zyn de gemoederen van de goede Borgers ontrent zeven uren 's avonds zoodanig tot gramschap opgewekt geweest, dat zy de Poorte met alle geweld zyn ingedrongen benevens den Schildwagt die zyne Fusiek gebroken heeft in 't openbreken der Poorte; welke vergramde Borgers, Ja tot de Kinders zelfs hebben met alle geweld de tweede Poorte opengebroken, instukken slaende alle de glaze-vensters met hun kassynen, geheel het Comptoir verdestrueerd, ten deele verbrand, ten deele in het water geworpen, benevens de dry konstige Graen-watermolens, die zy teenemael vernield hebben, en verbrand met alle de voordere kostbaere Meubels en effecten &a. zoo goud als zilver, immers dat'er niet ongehinderd en is gebleven, ten deele verbrand, en ten deele in het water geworpen; als ook een groote quantiteyt bedorven meel in tonnekens, die zy altemaal in't water geworpen hebben, maer het goed Graen is onbeschadigd gebleven : Onder deze Vernietinge is'er eenen zak met geld gevonden geweest, die door eenen goeden Borger aen den Heer Borgemeester ter hand gesteld is geweest : Naer alles in het Kasteel verdestrueerd en vernietigd te hebben, zyn van daer gegaen in den schoonen en welbeplanten Hof, alswaer zy den zelven Slagoffer hebben gedaen aen alle de Vruchten, Boomgewas, jonge Plantsoenen &a. van gelyken niet ongehinderd : Deze Vernieting heeft geduert zestien à zeventhien uren zonder ophouden, te weten tot elf uren 's anderdags, tot dat de Heeren van het *Committé* zoo Geestelyk als Weireldlyk, benevens eenige Schepene van de Weth, hun biddende en smeekende met belofte, dat zy hier in zouden voorzien hebben, hun wederom aanvallende met eene menschlievendheyd, dat zy dit schoon Gebouw niet voorder meer en zouden aenranden of breken, waer door deze welpeyzende Borgers alzo door de minzaame tusschenspraeke tot de reden en gerustheyd gebracht zyn geweest, waer op aenstonds aen het Corps Vrywillige, waer mede het Kasteel ontzet was, een order gegeven is geweest van aen niemand toe-te-laeten den voorderen Ingang in het verwoest en vernietigd Kasteel, een exempel voor alle Graenkooptmans van geheel het Land.

*Daerom Graenkoopers voor t lest,, Schouwt dees zaeke als de pest;
Want ik U dit bevele,, Het gaet voor goed en kele.*

P.S. In deze Graen-water-molens wierden gemaelen en gebuyelt 600 zakken graen tusschen dag en nacht met hulpe van vier of vyf Persoonen.

T'AUDENAERDE, by P.J. VEREECKEN in
den Bourg by het Beggynhof.





Négatifs Archives Générales du Royaume.
(A.G.R., Cartes et Plans manuscrits no. 563 A, no. 563 B)

THE UNIVERSITY OF CHICAGO
LIBRARY
540 EAST 57TH STREET
CHICAGO, ILL. 60637

THE SOCIETE GENERALE AND THE ORIGIN
OF INDUSTRIAL INVESTMENT BANKING

by

Julienne LAUREYSENS

University of Manitoba

INTRODUCTION

King William I of the United Kingdom of the Netherlands created the first corporate bank in Brussels, called "Société Générale des Pays-Bas" in 1822 (1). At the outset the Société Générale was a curious mixture of an estate agency and a commercial bank. Shortly after the Revolution of 1830 that created the independant Belgian state, the Société Générale developed into a so called "mixed" bank, an original mixture of a commercial bank and a holding company.

During the Dutch period nearly half of the assets of the bank consisted of real estate. The rest were mainly government securities. The real estate was donated to it by King William I at its founding. It consisted of crown properties, the revenue from which was attributed to the person of the King as part of the civil list. According to the arrangement with the bank, the corporation had to pay the expected revenues to the King but was given a free hand with respect to the alienation of the estates.

At the expiration of the association contract, the estimated value of the property, fixed at 20 million guilders, had to be repaid to the state (2).

The most important feature of the corporation however was its declared purpose: the active support of the economy, including industry. Elsewhere we have tried to assess what the bank

(1) The full name was "Société Générale des Pays-Bas pour favoriser l'industrie nationale." "Belgique" replaced "Pays-Bas" after 1830 but the rest of the name was only dropped in 1907. In this time the bank was commonly known as "La Banque de Bruxelles" or simply as "La Banque" or later "La Générale."

(2) Royal Decree of August 28, 1822. *Journal de Bruxelles*, September 2, 1822, nr. 245.

accomplished in the area of industriel credit during the Dutch period (3). Compared to its other investments the involvement of the bank in the economic boom of the late twenties was small in monetary terms. It extended significant commercial credit to a few mining and smelting firms in the Borinage and in the Charleroi region. We have no way of judging how innovative or how common this practice was, since we have very little information on discounting practices of the private bankers, but it is clear in the first place that before the Société Générale existed credit was hard to come by and loans expensive (4). Secondly, it is obvious that those loans had a larger impact on the development of the industries concerned than merely increasing their cash flow. It enabled entrepreneurs to buy out small shareholders who encumbered the old mining corporations, consolidating control and thereby facilitating the modernization of the latter's structure. The money was also used for investment in modern equipment and finally, it helped these companies to eliminate commercial intermediaries and thus increase the profitability of the firms. On the other hand, the close ties with the person of the King - who owned four-fifths of its outstanding shares -, led the bank into more lending to industrialists (5) and into allowing important advances to the government to finance public works, canals in particular (6).

(3) J. LAUREYSSENS, "Le crédit industriel et la Société Générale des Pays-Bas pendant le régime hollandais (1815-1830), in: *Revue belge d'histoire contemporaine*, 1972, III, 1-2, p. 119-140.

(4) See Governor F. Meeûs in Parliament, Dec. 4, 1833, in *Moniteur Belge*, Dec. 7, 1833, p. 6, k.1. After mentioning that discount rates were very high, especially for industry in Hainault and that consequently industrialists had great trouble finding money to buy steam engines, he claims that at one time the bank had loaned near to 18 millions (guilders or francs ?). In the other places, he said, the least fussy bankers used to ask 6% plus 2% commission while the Société Générale only asked 5%.

(5) See report by FALLON of the special parliamentary committee enquiring into divers questions pertaining to the Bank in its relation to the public treasury, published in *Moniteur Belge*, starting Dec. 10, 1835. According to a provisional statement on the financial situation of King William I and the Société Générale, the Bank advanced to King William personally from 1834 to 1830 somewhat less than 5.8 million francs and to different industrialists (through the King) about 1.2 million francs.

(6) See Royal Decree of November 1, 1827. The bank agreed to advance up to 10 millions to cover costs of works executed by the Waterstaat. The deal was again pushed through with the assistance of King William personally and his shares in the company were pledged as a guarantee. See report I. FALLON, *op.cit.*

The domains however, remained the bulk of the company's assets and managing real estate a main orientation of its activities, throughout the Dutch period. But in the thirties a definite change in orientation took place. The Société Générale continually sold off estates and from 1835 onwards began to acquire industrial property, mainly mines and iron works, instead. It created a large number of corporations and increased its industrial loans and advances to a great extent.

A rival bank, the Banque de Belgique, created in 1835, followed the same path. This take-over by the banks of industry had a lasting effect on the structure of the Belgian economy and on the course of the industrialization process (7). These facts have been sufficiently recognized by historians.

Not enough is known, however, about the circumstances under which the Société Générale made the decision to take this course. In order to be able to finance the first industrial investments, the bank choose to liquidate its most important asset, the Crownlands. The readiness to give up this traditional security for the greater opportunities but the higher risks of industrial stock is, in our opinion, particularly indicative of the changing mentality of the leading entrepreneurs.

THE REVOLUTION AND ITS AFTERMATH

Since the spring of 1830, industrialists had been troubled by the prospect of overproduction, especially in the modern sectors of the economy. The cotton manufacturers in Ghent, the Verviers clothiers and the Tournay tapistry works suffered badly. Verviers knew a record number of business failures (8). A special bank was set up to discount bills originated by the cloth industry (9). April was a top month for business failures in Liège too (10). In May, the

(7) This is amply demonstrated by the works of the Centre de Recherche et d'Information Socio-Politique (C.R.I.S.P.), starting with *Morphologie des groupes financiers*, 1962 and 1966.

(8) Verviers recorded 8 failures in 1828, 4 in 1829 but 18 occurred in 1830 and 7 again in 1831. Arch. Min. F.O, Commission supérieure d'industrie et du commerce, 2317 I. Verviers, 2.8.1833.

(9) Gen. Arch. Den Hague, State Secretary, 110. Letter manufacturers 10.5.1830. See also G. DEMOULIN, *Guillaume Ier et la transformation économique des provinces belges, 1815-1830*, Liège-Paris, p. 320.

(10) Arch. Min. F.O, Brussels, 2317. Report Governor Province of Liège, 1.30.1833.

metallurgist Cockerill had to ask for government support. Another beneficiary from government loans, the smelter Hannonet-Gendarme from the Sambre-and-Meuse region, stopped all operation in August (11).

Social unrest increased to such an extent that food riots broke out in late August (12). On the first of September the Société Générale was forced to defer any decision on discounts for a day. Then it refused one fifth of the proposed bills. It also suspended advances on government bonds. To head off a run on its cash reserves the bank honoured its notes only to the amount of 20%. Finally, with the outbreak of a revolutionary uprising later in September all credit operations - indeed all economic activity - was suspended (13).

Normalcy returned soon after social and political peace was restored but for many of the new industries, independence had brought about a serious disturbance of market conditions. The Ghent manufacturers had had their production geared to the output of cheap cottons for exportation to the Dutch colonies and the severance of relations with Olland was a severe blow. The closing of the Dutch interior market caused many of the Liège coalmines to shut down (14). Their condition did not improve for years. In early 1833 most producing mines were experiencing losses, others were still closed and a few limited their activity to maintenance and surveying works. Wages dropped in this period but the advantage for the industry was more than offset by the fact that the price of coal dropped even more : while wages dropped generally by one fifth, prices decreased by one third to one half according to the location of the mine (15).

The coalmines in the Charleroi region also lost an important traditional market. The lime kilns of the Tournay region used to burn the lean coal, mined from this basin. After the Revolution, French coal from Fresnes and Vieux-Condé could be imported more

(11) *Algemene Geschiedenis der Nederlanden*, vol. IX, 1956, p. 291.

(12) G. DESCAMPS, *Mémoire historique sur l'origine et les développemnts de l'industrie houillère dans le bassin du Couchant de Mons*, Mons, 1880, II, p. 219.

(13) *Algemene Geschiedenis der Nederlanden*, IX, 1956, p. 306.

(14) The Dutch market was captured easily by the British. In 1829 the English exported 2,106 tons of coal to Holland, in 1832, 123,042 tons. DEMOULIN, *op.cit.*, p. 302.

(15) Arch. Min. F.A., Brussels, 2317, I. Report Governor Province of Liège, 1.30.1833.

cheaply via the new Antoing canal (16).

The loss of exports to Holland was also a blow to the Borinage basin. This was especially felt since trade with their main market of Northern France remained irregular for a long time because of the unstable political situation in France (17). In addition, strikes, riots and looting sprees afflicted the mines in the winter of 1830-1831 and in 1833 (18).

The cancellation of government orders was especially a disaster for the new blast furnaces. However, the whole metal industry suffered as a result of the Revolution. By 1832 about half the equipment was still idle. Of the blast furnaces 38 out of 76 were working and 69 out of 147 forges were active (19).

Restriction of credit aggravated the situation. The Société Générale, which had become the last source of credit for some of the major mining and metallurgic enterprises in the Borinage and Charleroi, was put in a very awkward position by independence and was consequently not inclined to be soft on its debtors. A large part of the equity capital of the bank was paid up with Dutch government bonds. The Dutch King owned most of the outstanding shares. All property of the bank in the Netherlands and all funds deposited with the agencies in the North were confiscated. In addition, the Provisional Belgian Government attempted requisition of the contents of the treasury fund. The bank refused to comply. Consequently, a temporary compromise was negotiated: the bank was allowed to keep the funds pending settlement of all claims of the defunct government if it would lend financial support to the new regime. The Provisional Government thereafter did everything to maintain the value of the bank's notes, but the circulation dropped drastically in the first few months (20). For the first time since its foundation, the bank was not able, at the end of 1830, to produce a profit sufficient to cover the 5% fixed dividend on its shares. Since

(16) Arch. Min. F.A., 2317, I. Report Governor Province of Hainault, 1/26/1833, Gen. Roy. Arch. Brussels, Chambers of Commerce, 326, petition, 7/8/1831; *ibidem*, 329.

(17) Arch. Min. F.A., Brussel, 2317, I. Letter Chamber of Commerce to Governor, 2/24/1833.

(18) DESCAMPS, *op.cit.*, II, p. 219.

(19) M. LEVY-LEBOYER, *Les banques européennes et l'industrialisation internationale dans la première moitié du XIXème siècle*, P.U.F., Paris, 1964, p. 336, note 66.

(20) B.S. CHLEPNER, *La Banque en Belgique, étude historique et économique, T.I. Le marché financier belge avant 1850*, Brussels, 1926, pp. 57-58. Circulation June 1830 : 3,2 Million francs, end 1830 : 2,1 million frs.

King William personally guaranteed the payment of this dividend, his part in the profits, which was conveniently to be withheld because of the Revolution, was used to pay the "regular" shareholders (21). It was not necessary to repeat this procedure in 1831 (22).

The branch office in Mons had been flooded with demands for discounts since the first days of the troubles (23). As mentioned above, the bank accepted only four-fifths of the bills offered, which was the amount it had accepted before. In fact, in most cases the bank was merely granting a deferral of payment since these were mainly bills which had matured and required refinancing. The transactions, therefore, really represented medium term loans to its existing industrialist customers. Numerous appeals by the Chamber of Commerce of Mons, the entrepreneurs and the provincial governments could not induce the bank to extend its credit. Then, a moratorium on repayment of bills called by the Provisional Government and a change in the Direction of the Bank prevented any further action (24). On the 14th of October the 32 year old Brussels banker, Ferdinand Meeus, was appointed Governor (25). The moratorium was recalled and on November 24 the Board of Directors of the bank made a 10% repayment conditional to any refinancing. This measure met with vigorous protest and the bank had to withdraw the demand. They renewed the call in January, 1831 and this time they probably got satisfaction from their clients with one notable exception : the banker Isidore Warocqué of Mons, who finally failed (26). Warocqué had been in trouble since the depression started in 1830. He was one of the most important clients of the bank and a great number of industrial firms depended on his services. In April, 1831 the conditional repayment for renewal was increased to 15% but the bank was forced to withdraw the call after receiving petitions and probably also under pressure by the government. It was only in February, 1832 that it was able to reduce the outstanding debt by 15% in the branch offices of Ghent and

(21) Governor Meeûs in Parliament, *Moniteur Belge*, 9/29/1833.

(22) Balance Sheet of 1832 showed profit of 6,532.50 guilders; J.J. THONISSEN, *Vie du Comte Ferdinand de Meeûs*, Louvain, 1863, p. 26, note 1.

(23) Arch. Soc. Gén., Bills discounted, September, 1830.

(24) CHLEPNER, *op.cit.*, p. 57.

(25) Decree Provisional Government of that date, Gen. Roy. Arch., Brussels, Arch. Prov. Government, 38.

(26) For a detailed account of Warocqué's failure see J. RASSEL-LEBRUN, "La faillite d'Isidore Warocqué, banquier montois du début du XIXème siècle", in : *Revue belge d'histoire contemporaine*, IV, 1973, 3-4, p. 429-472.

Liège and at last in April of that year in Mons and Philippeville (27).

Thus, the Revolution seemed to have caused the Société Générale initially some liquidity problems which were, however, quickly overcome. The operations of the Société as a discount house seemed to have caused the most embarrassment. Collection of the due bills was difficult in all the branch offices but especially so in Mons, from which four-fifths of the bills came, and where, as we have seen, the impact on industrial development had been most beneficial. This practice of automatic renewals of fictitious bills of exchange has been restricted after 1830 for obvious reasons, and the danger of such operations as long as the bank had limited cash reserves was vividly demonstrated by recent events. But it is clear that the bank had to continue supporting some of its major creditors either by putting itself in the place of the merchant banker in trouble and becoming the acceptor as it did with Hennekinne-Briard of Mons (28), or by extending credit to the industrialists directly by other means. It agreed in 1832 to refinance the bills issued by the banking firm Fontaine-Spitaels & Co which controlled the Couillet works near Charleroi, without requiring repayment of 10% for the duration of six months. This enabled the firm to relight its two blast furnaces. In April, 1833 the bank also advanced Fontaine-Spitaels & Co 250,000 francs on security of 3 million kg of unsold pig iron to complete the construction of a third furnace (29).

Cockerill of Liège had started operations again about the same time. He did not pay any interest on his debt of 500,000 guilders to the bank in 1831, 1832 and 1833. In 1834, he obtained a new deferral of interest payments for the next three years on security of property worth 343,000 guilders (30).

The spectacular bankruptcy of Isidore Warocqué could, however, not have been avoided. His case is an interesting one because it shows the extent to which some regional merchant bankers were involved in industrial ventures. Two firms in particular provoked his downfall: the company for the canalization of the Samber river and the company of Couvin, a metallurgic and mining operation. Warocqué received from the Société Générale close to 1.8 million guilders in advances on deposit of bonds issued by the canal company. As for Couvin, the principal owner and founder of

(27) Gen. Roy. Arch. Brussels, Arch. Soc. Gén., 1497 and 1503. See also LEVY-LEBOYER, *op.cit.*, p. 601, note 6.

(28) LEVY-LEBOYER, *op.cit.*, p. 602 and note 8.

(29) Arch. Soc. Gén., Minutes Board of Directors, 4/26/1833.

(30) Arch. Soc. Gén., Minutes Board of Directors, 5/14/1834.

this establishment was the metallurgist Hannonet-Gendarme. He had received a government loan for the modernization of his plant. The Dutch government had been his biggest customer since he was specialized in marine equipment such as anchors, chains, etc. He took in some silent partners in 1829 at which time his input was greatly overvalued. The Société Générale advanced 939,600 guilders on bills signed by Hannonet-Gendarme and Warocqué (31). The bank took possession of 2,010 shares of the Couvin company (or 1/4 of the total amount) (32) and 112 out of 114 shares of the canal company, as a security for repayment of the debt (33). In addition it received 22 shares in the Company of Hourpes which owned three blast furnaces (34).

Thus, the bank became de facto owner of industrial stock. These particular equities however, were not kept by the bank. They proved to be bad investments. The Samber canal was sold to the state in 1835. Only then did the bank collect its funds (35).

The bank seemed for a time to maintain the belief that the Couvin works could be profitable. Meeûs arranged to get new management appointed, but it served only to ascertain the truly poor state in which the works were, as well as the hopelessness of the financial situation. Finally in 1838, after a long lawsuit, the works were bought by the state (36).

To sum up, in the period 1830-1833 we do not see any signs yet of new policy developments in the area of industrial finance, except in a negative way : namely the elimination of the practice of discounting "effets de circulation", as the fictitious bills of exchange were called. The balance of the portfolio of bills discounted as reported in the general balance sheet dropped from an all time high of 17 million francs in 1830 to 15.6 million in 1831 (37). In 1834 it was only 8.8 million and constituted about 10% of the bank's assets, estates excluded. After 1835 the importance of these operations decreased even more, absolutely as well as relatively (38). We know that the bank by then was involved in industrial investments and

(31) Gen. Roy. Arch. Brussels, Arch. Soc. Gén., 2694.

(32) Gen. Roy. Arch. Brussels, Arch. Soc. Gén., 1687. Contracts with Warocqué of 10/29 and 12/2/1830.

(33) Gen. Roy. Arch. Brussels, Arch. Soc. Gén., 2692. Contract of 1/20/1831.

(34) Gen. Roy. Arch. Brussels, Arch. Soc. Gén., 2692. Memo s.d.

(35) Gen. Roy. Arch. Brussels, Arch. Soc. Gén., 1761. Convention of 6/3/1835.

(36) Gen. Roy. Arch. Brussels, Arch. Soc. Gén., 1657, 1659, 1662, 1668, 1680, 1687, 1692.

(37) CHLEPNER, *op.cit.*, p. 51.

(38) CHLEPNER, *op.cit.*, p. 77.

credit operations but critics did not fail to attack the bank for this neglect of expanding financial services for trade, one of the reasons for which it was created.

The help the Société Générale did provide in this period was of a conventional type. There was no indication of a shift in policy yet, in spite of the fact that as early as the first of April, 1833, the Governor of the Bank Ferdinand De Meeûs announced a new policy in a famous speech to the General Assembly (39). He admitted that Belgium was rich and promising for economic development, but that much needed to be done especially to create the means of communication agriculture and commerce were crying for. We will not be able to get these advantages, he continued, without the help of powerful associations which, only, can accomplish big tasks. He went on professing his belief in the corporation as a means to bring about prosperity saying that the "esprit d'association" was applicable to every kind of enterprise, even the smallest one. He expressed the wish that the Société Générale would be allowed to propagate the spirit of association without being hampered by blind criticism. He then pledged his support for the appeal by the King to reactivate and develop commerce and industry, "elle est prête à seconder tout ce qui sera proposé, tout ce qui sera fait dans l'intérêt du pays... elle sera toujours heureuse de se placer au premier rang des producteurs, parmi ceux qui tenteront d'accroître la richesse nationale." These are very loaded words, especially when interpreted with the hindsight history provides. This speech has generally been interpreted as a confirmation that Meeûs was already thinking of buying mines and metalworks and creating corporations for them. Except for the communications area however, he speaks about the beneficial effects of "l'esprit d'association" and the support the bank is going to give the industry in very general terms; too general, in our opinion, to read into his words what is biographers have read into them.

Even if we accept this speech as a publicly proclaimed intention, in November, 1833 the Société Générale was obviously not ready for action. By then Pierre Joseph Defontaine, head of the banking firm of Fontaine-Spitaels & Co which owned most of the modern blast furnaces of Couillet and Marcinelle, had died suddenly and his brother, François, offered to liquidate the debt incurred by the banking firm by transferring shares of the industrial company. The amount would have been sufficient to put the bank in control of the firm. The Board refused (40).

(39) THONISSEN, *op.cit.*, pp. 45-47.

(40) Gen. Roy. Arch. Brussels, Arch. Soc. Gén., 3021. Memo 10/31/1833; 2666, refusal S.G. : letter 11/23/1833.

By that time signs of economic recovery had begun to appear everywhere. The Dutch embargo on the Scheldt river had been lifted by the convention of May, 1833 and navigation to Antwerp was restored (41). By July the hard hit modern textile plants in Ghent were working again at full capacity, so that a shortage of cotton weavers developed (42). Coal output was not only back to prerevolutionary levels, but surpassed the peak year 1827 reaching nearly two and a half million tons in 1833. Prices were rising (43). The resumed activity triggered off plans for improvement of the infrastructure in the coal basins (44). The expansion of the modern iron industry was still held back by the lack of markets but here also the immediate future justified optimism: the construction of a national railway system was under study and debated in Parliament. In anticipation, iron prices started to rise significantly. The wholesale price index of pig iron was to rise in 1833-1834 by 26.4 points as compared to an increase by 0.3 points of the general price index (45).

THE SALE OF THE DOMAINS

The overall performance record of the Société Générale in this period, as far as can be judged by the fractional information available, reflected the relatively low impact of the Revolution. On the other hand it shows a remarkable recovery in 1832 and 1833. In terms of net profits and the dividends distributed, these two years came near to the performance of 1827 which with the exception of 1824 had been the best year before the Revolution. The dividends per share of 500 guilders (or 1,058.20 Frs) and in excess of the fixed dividend, which was called interest, of 5% (52.91 Frs) was 33.86 Frs in 1832 and 35.75 Frs in 1833. This high level of dividends was not reached again until 1844. The market price of the shares, which had risen to 1,555 Frs in December, 1829 did not drop under par in 1830 and recovered quickly under the effect of the good record. In December, 1832 the price had risen again to 1,460 Frs and in 1833 it

(41) *Algemene Geschiedenis der Nederlanden*, IX, p. 371.

(42) *L'Indépendant*, 7/27/1833, p. 3, k. 3.

(43) *Exposé de la Situation du Royaume, 1841-1850*.

(44) The construction of Flénu-railways in the Borinage and plans for the construction of branches to the Charleroi-Brussels canal started around this time.

(45) P. SCHOLLER, "La transformation économique de la Belgique de 1832 à 1844", in: *Bulletin de l'Institut de Recherches économiques et sociales*, Louvain, 1948, XIV, no. 3-5, p. 590, Annex I, Index wholesale prices.

surpassed decisively the price of 1829, reaching 1672 Frs. It stayed at that level in 1834.

We have balance sheets, only in a very aggregate form for this period, but the information we have is assembled in the following table.

TABLE 1. SOCIETE GENERALE — 1829-1834 (46)

ASSETS (in thous. of Frs)						
	1829	1830	1831	1832	1833	1834
Bills discounted	16,600	17,000	15,600	n.a.	n.a.	8,800
Government Bonds	19,143	13,640	20,713	38,395	33,311	31,603
LIABILITIES (in thous. of Frs)						
	1829	1830	1831	1832	1833	1834
Accounts payable (deposits)	11,192	236	793	16,190	5,850	8,530
Saving accounts	—	—	—	917	4,428	13,659
Bonds and notes issued	1,205	1,900	1,072	3,360	17,813	12,592
Equity capital	33,044	33,044	33,044	33,044	33,044	33,044
Retained earnings	2,681	3,379	3,550	3,729	4,480	5,299

The bank seemed to have increased its sources of capital quite considerably in 1832 and 1833. It started a savings account service in this period and its bonds and promissory note issues jumped significantly. As mentioned above, its discounting operations decreased in importance.

The information available is too scanty to draw any conclusions about how the bank then used its capital. It seemed that a least part of it was invested in government bonds. The bank, in fact, participated in the floating of the first government loans. The biggest profits were probably generated by sales of parts of the estates. This fact constituted the most important indication of a new direction in investment policies of the bank after the young Ferdinand Meeus took over as governor.

(46) For these data: *Centenaire de la Société Générale de Belgique*, 1922, Annexes.

THE FACTS

During the first eight years of its existence the Société Générale managed its real estate as "a good family father" (47). It limited its activities to collecting the rents and tithes on the cultivated land and the revenue from the exploitation of the forests, keeping the endowment largely intact and even increasing it slightly (48). However, the revolution caused the virtual loss of that portion of the estates situated in the Northern Provinces, which had produced a sizeable part of the revenue, leaving the bank with about 29,100 hectares (49) of forests in the Southern Provinces.

Pending a political and financial settlement between Holland and Belgium, the payments of the rents due by the bank to the Crown and the Amortization Syndicats were suspended.

Under those circumstances the bank started to sell off forest lots by means of auction sales arranged by public notaries.

**TABLE 2. SALES OF FORESTS BY THE SOCIETE GENERALE
1831-1840 (in 1,000 Frs)**

Year	Sales/Year	Sales in total
1831	2,451	2,723 (a)
1832	7,652	10,376
1833	5,888	16,263
1834	2,665	18,928
1835	4,863	23,791
1836	11,252	35,043
from 1837 to 1840	41	35,084

(a) Added : total of sales before 1830

Source : *Financiële Intermediatiepolitiek van de Société Générale*, Unpublished dissertation by M. DE TROYER, Catholic University Louvain, 1974, p. 82; J. MALOU, *op.cit.*, p. 13-14.

(47) J. MALOU, *Notice historique sur la Société Générale (1823-1862)*, 1863, p. 12.

(48) The Société Générale bought about one million florins worth of property from the Amortization Syndicate and from individuals. Arch. Gen. Roy., Soc. Gén., 928.

(49) Or 28,320 bonniers.

The curious accounting system of the bank makes it practically impossible to know exactly how much revenue the bank collected annually from its sales. The bank offered the following payment plan : 10 1/2% had to be paid immediately to cover transfer costs, the principal plus 4% interest could be paid in installments spread over eight years (50). Starting in July 1833 the bank temporarily accepted government bonds as payment to boost the value of the government loan of 1833 (51). In the balance sheets (which were not published at that time) the full "official" value of the original property (42.3 million Frs) was still entered on the liability side as a claim of the government against the bank, while the same amount was entered on the asset side (52) till the settlement in 1842. In the same vein, the rents due to the Crown and the Amortization Syndicate, although not actually paid out, were nevertheless entered in the accounts as well as the revenues due from the confiscated lands in the North. However, this knowledge does not help in reading the balance sheet, for it is impossible to separate these amounts from sums forthcoming or due from other operations connected with the domains, be it sales or revenues from exploitation of the forests.

It seems certain, however, that by the end of 1836, a total of about 22 million Frs was collected in principal, interest and costs (53).

As the table shows, the sales virtually stopped after 1836. By then only three forests remained. About 19,200 hectares or 68.8% of the total endowment had been sold (54). The remaining property included part of the forest of Soignies near Brussels (4,360 ha), the favorite hunting area for the capital's aristocracy. By law, one third of this primeval oak forest could not be sold by the Société Générale. The two other forests were situated in Walloon country in metal smelting and mining areas.

A settlement of the claims between the Dutch government, the Société Générale and the Belgian government was finally arrived at in 1842. Only then could a final accounting be made and the profitability of the whole operation assessed. It turned out to be a most profitable operation, largely because of the good arrangement the Société Générale had managed to get from the governments.

(50) Arch. Gén. Roy., Soc. Gén., 940.

(51) *Moniteur*, Dec. 7th, 1833, p. 5, k. 2, Meeûs in Parliament.

(52) J. MALOU, *op.cit.*, Annexes II-VI.

(53) Arch. Gen. Roy., Soc. Gén., 931. Etat concernant les aliénations de bois et forêts. Service de 1836.

(54) Arch. Gen. Roy., Soc. Gén., 931.

Payment of annuities due to the Crown and the Amortization Syndicate had been cancelled in exchange for the revenues due from the estates in Holland. The debt of 20 million florins, to be paid at the end of the corporation's stipulated life term, was annulled in exchange for the bank relinquishing ownership of the Dutch estates. In addition, the remaining part of the forest of Soignes, the value of which was estimated to be 8.1 million florins, had to be transferred to the Belgian State. In the end, the bank had to pay 7.4 million florins (somewhat over 15 million Frs) in cash within a three-year period (55).

The Société Générale's total net profit on the operation has been put at 42.3 million Frs in cash and some 5 millions Frs in forests. This calculation includes total revenue from exploitation of the forests as well as the interest collected on mortgage loans (56).

The considerable discrepancy between the original estimated value of the estates in 1822 and the sale value in the thirties was only partly due to the increase in the value of real estate since 1822. A government report judged this increase to be about one third by 1836. It was also due to the fact that the original estimate was too low, as had been claimed by critics who in 1822 called the settlement a give-away (57).

Undoubtedly, the endowment of estates by King William caused the Société Générale to earn considerable windfall profits, prompting the Board of Directors in 1842 to call the sale "la plus grande affaire que la Société Générale ait conçue et traitée depuis son établissement" (58).

The settlement of 1842 finalized the transformation of the institution from a combination of commercial-real estate bank to a "mixed" bank of a very modern type: an industrial development and commercial bank. Consequently, the question of why the Société Générale decided initially to sell the domains seems to be very important.

(55) MALOU, *op.cit.*, p. 14, 15.

(56) DE TROYER, *op.cit.*, p. 83-85. See also J. MALOU, *op.cit.*, p. 16, and CHLEPNER, *op.cit.*, p. 123-125. He calculated the net profit to be 23 million-25 million without including any interest revenues.

(57) CHLEPNER, *op.cit.*, p. 120-121 and 125.

(58) Annual Report Société Générale, 1842, p. 10, cited by DE TROYER, *op.cit.*, p. 85.

EXPLAINING THE SALES OF THE DOMAINS

Why the Société Générale proceeded with selling its land property is a relevant question not only because of the magnitude of the operation, but also because of its unorthodoxy in terms of business mores of that time.

As Malou pointed out, in the first half of the 19th century, ownership of a real estate fund by a banking house as part of equity was considered to be a guarantee, a reliable security for shareholders, depositors and acceptors of the bank's notes. The Bank of England, as well as the Banque de France, held land as a fixed asset for this purpose. In the investing public's eye, the limited liability corporate form gave the management a dangerous privilege for unlimited expansion, to the detriment of unincorporated business. Although the form had existed legally since 1807, very few corporations had been created outside the insurance business. King William, notwithstanding his other sound reasons for transferring the domains to the bank, obviously had hoped also that the endowment would counteract the public fear of corporations and would get him the support of aristocracy and bourgeoisie alike.

There is no doubt that for King William personally the arrangement was bound to be profitable. It assured the King a stable income, payable at a fixed date. He did not have to bother with the cumbersome management of so extended a property, large parts of which were seriously neglected. Since he owned, in the end, four-fifths of the company's outstanding shares, he also collected the best part of the real estate operation profits in the form of dividends.

Since we can safely assume that King William was the major influence on the bank's affairs before 1830, it seems pertinent to ask how the King viewed the real estate fund. Did he conceive of the sales of domains as a normal or necessary part of the bank's operations?

According to Riemens, the historian of the Amortization Syndicate, this seems not to have been the case. The original project, drafted by the hand of William, proposed that the bank should issue a loan in bonds totalling 20 million florins. The proceeds of this loan were to be the working capital of the bank. The 50 million florins of equity (20 million of domains and 30 million in shares, a major part of which were paid in government bonds) was to be considered as a guarantee to give credit to the bank's operations and was to be kept in interest-bearing bonds, "for so long as the size to be given to the operations of the company or the plans of the administration do not necessitate the realization of part of this fund". Riemens concluded

that, since the bank did not make any sales, 1822-1830, there was obviously no intention to sell and the only use of the domains in the eyes of the Directors seemed to have been to offer an extra security to possible shareholders and clients of the bank (59).

He apparently forgot that, since most of the domains the Amortization Syndicate was selling were situated in the South, the King would not have wanted any major competitor on the land market to jeopardize the success of his ambitious amortization scheme. Moreover, he himself noted how low land prices were in 1823-1824 and how difficult a 7.4 million florins land sale in 1822 had been. The sales by the Syndicate started in earnest in 1825 and ceased only in 1830. Then about 45 million florins worth were sold, 20 million florins of which were paid and 25 millions of which remained to be collected, 20 million of them in the South (60).

Moreover, King William was after all, the creator of the financial scheme embodied in the Amortization Syndicate. This body was more than a financial arm of the government managing the liquidation of the debt; it was also effectively used by William as a means to mobilize public savings for government expenditure, in particular for the construction of canals and other economic infrastructure. In fact, the scheme ended up increasing total public debt instead of decreasing it ! It was clearly King William's intention to exploit the public's willingness to invest in land by putting the Crownlands on the market and using them to generate funds for promotion of the economy in general and industrial development in particular.

On the other hand, what did the Board of Directors initially think about the management of the real estate fund ? At the start of the operations, in January 1823, when asked to comment on the question of what kind of operations the Société Générale should engage in, most of the directors considered the sale of domains a serious possibility. Director Charles Morel was especially adamant about selling the lands, arguing that, with the limited possibilities for profit making open to the bank, gradual sales of the domains were necessary to provide enough revenue to cover even the annuities due (61).

Governor Meeûs' defense of his sales policy ran along the same lines. He maintained that the management of the domains had been a

(59) H. RIEMENS, *Het Amortisatie-Syndicaat. Een studie over de staatsfinanciën onder Willem I*, Amsterdam, 1935, p. 68-70.

(60) RIEMENS, *op.cit.*, p. 168.

(61) Arch. Gen. Roy., Soc. Gén., 35. Opinions des membres de la Direction sur les opérations dont la Société Générale est autorisée à s'occuper par ses statuts.

losing proposition when considered in the proper way (62). The total annual revenue had, thus far, exceeded the amount of annuities due each year. But the partially renewed Board of Directors decided in 1831 that was not the way the account should be construed. The directors proceeded to total the sums which remained to be paid till the end of the companies' lifetime, 1849, and average that amount over the remaining years. From then on the revenues were to be weighed against the average dues. Measured by this yardstick, only in the year 1829 had they produced enough revenue to cover the dues (63). All at once, by a stroke of the accountant's pen, the real estate operations of eight years were declared to have been unprofitable. This official explanation smacks of fabrication and therefore was probably not the true reason.

The report of 1833 was the only report published in that period and was obviously a political and a public relations document. Meeüs had to defend the sale against attacks of members of Parliament. These were twofold: firstly, some representatives claimed that the Société Générale, by selling the domains, was undermining the security and guarantee, not only of the shareholders but of the State, which had, as we have mentioned, large claims

(62) In the annual report to the shareholders of 1833, Meeüs declared that if speculators would offer him 24 à 25 mil. florins for the totality of the forests and land, he would have, in all conscience, to accept the offer. That sale would bring in 4 à 5 mil. in excess of what the bank must pay to the State and considering that during ten years it had continuously been losing on the average rent due till 1849 and that the bank now had to sell in order to cover the dues, it was not a bad profit. Quoted in MALOU, *op.cit.*, p. 16.

(63) According to MALOU, *op.cit.*, p. 13.

	NET REVENUE (fl.) FROM DOMAINS	ANNUITY	NET PROFIT
1823	739,788	500,000	239,788
1824	647,484	500,000	147,484
1825	767,910	550,000	217,910
1826	798,089	600,000	198,089
1827	877,347	650,000	220,347
1828	925,204	700,000	225,204
1829.	985,887	750,000	235,887

When in 1831 annuities due till 1849 were averaged out the average worked out to be 975,000 florins a year.

against the bank (64). Secondly, other representatives questioned the legality of the original transfer of Crownland, so they advocated disallowing the Société Générale the right to sell (65). By presenting his defense as he did to declare that the management of the domains had been a losing proposition, Meeûs managed to hint at the same time that the burden of the annuities was really too high and that the Société Générale got, in fact, the short end of the deal. He continuously had to deny accusations that the Société Générale possessed various hidden treasures, had enormous undeclared profits etc... (66).

We should consider the possibility of politically rather than purely economically inspired actions on the part of the bank. Although the Société Générale was not a "national" bank, it had close ties with the government as its treasurer and as major negotiator in the issuing of state loans. Moreover, obviously a bank, more than any other enterprise, has to be concerned with its public relations and image. As such, the Société Générale seemed to be in particularly bad shape, stigmatized as it was by its close connection with the person of a very unpopular former head of state.

Excessive patriotism was, however, not the only source of hostility against the establishment. The other source was fear - a fear of its power generated by its monopoly position on the financial market of Brussels and in fact, of the whole country. Hostilities of the last kind, however, do not necessarily undermine the confidence of potential clients of the bank. Indeed, there is no evidence of any boycott by clients. The first parcels sold were parts of the forest of Soignes - as mentioned before, particularly attractive to the hunting aristocracy of Brussels. They were swiftly taken by members of that very conservative and largely anti-Orangist group (67). The possibility of political pay-offs was considered, but we found no evidence to sustain the argument that the Société Générale was handing out favours by selling those plots. The sales were by public auctions and the prices were probably no give-away because they

(64) *Moniteur Belge*, Dec. 22, 1835, p. 3, k. 2 and 3. Speeches DOIGNON and DESMET in House of Representatives, "cette cession qui constituait le noyau et la représentation immobilière de ses fonds et de l'émission autorisée de ses billets de banque (...) Le versement des actions était destiné à constituer le fonds en numéraire de la Société, et celles-ci avaient pour hypothèque les biens cédés par Guillaume".

(65) *Moniteur Belge*, Dec. 22, 1835, p. 3, k. 2 & 3.

(66) *Moniteur Belge*, Debates House, 1833, passim.

(67) Arch. Soc. Gén., Reports Soc. Gén., 1831, cited by DE TROYER, *op.cit.*, p. 81.

exceeded the estimated value by 5.8% (68). This was not the only profit made : as we mentioned above, the bank arranged payment under the form of mortgage at 4 per cent which, according to a report by the bank's consultants, added 1 to 2 per cent to the over-all profitability rate (69).

The report, which is unfortunately undated, recommended continuation of the sales, arguing that the potential profits from selling and investing the money in loans would be higher than the rate of return on the exploitation of the forest. It recognized the fact that the sales were causing the bank to lose its monopolist position as the largest owner of forest land and therefore were depressing the value of the bank's remaining property. Moreover, the bank faced growing competition as a major supplier of timber, and the resulting increases in production caused prices to fall rapidly. The bank had taken care to first sell off those forests which were the least valuable in terms of productivity of wood products, and with the exception of that part of the forest of Soignes that was inalienable by statute, had generally retained those forests situated near forges and mines. But the value of even those had dropped because of excessive exploitation and was not likely to pick up in view of the success of coke smelting (70).

CONCLUSIONS

The sequence of events and the reasons and arguments brought forward suggest a certain pattern. The sales were probably started in 1831 on a modest scale with the purpose of generating some needed cash reserves and, since they proved to be successful, were continued through 1832 and 1833 in order to boost dividends.

The difficulty in interpreting the bank's accounting practices does not permit an exact evaluation of the bank's liquidity position in the period following the revolution. If we take into account the fact that the bank had to that date received only a very limited

(68) Arch. Soc. Gén., Reports Soc. Gén., 1831, cited by DE TROYER, *op.cit.*, p. 81.

(69) Arch. Gén. Roy., Arch. Soc. Gén., 917. Considérations sur les aliénations des forêts de la Société Générale. Mode d'évaluations qui doit servir de base pour les ventes, s.d.

(70) Arch. Gén. Roy., Soc. Gén., 917, *op.cit.*, The price of firewood in the forest of Soignes had dropped by 50% since the Société Générale started to sell and there was a glut on the market. On the banks of the Meuse, prices had dropped by 10% although the bank had not sold much there.

amount of savings and other deposits; that the treasury funds were practically blocked; that most of the more liquid assets consisted of Dutch securities and that a major source of cash income (real estate in Holland) had been lost then it is likely that the bank was in need of cash at that time.

The tight liquidity situation of the bank can not have lasted long. As we mentioned, the bank did not pay any dividend over and above the 5% guaranteed "interest" in 1830 and 1831, but paid very large dividends of 33.86 and 35.75 Frs respectively in 1832 and 1833 (71).

If the bank was preparing to launch itself into large scale investment in industrial property, would it have distributed these exceptionally high dividends? Knowing the need of the bank to fight its Orange-tinted public image and the hostility of the media and the Parliament, it appears reasonable to assume that the distribution of those dividends was intended to restore or boost the confidence of its potential clients and its shareholders.

In order to produce these high dividends, not only in these special circumstances but also generally, the bank found itself compelled to employ unusual revenues generating practices. This fact was underlined in a very interesting and informative confidential report, unfortunately unsigned and undated, sent to Van Gobbelschroy, former minister in the Dutch Government and ex-auditor of the Société Générale. It was written in late 1836, judging from the events discussed. The author was undoubtedly someone very close to the management of the bank. It said :

"Il ne faut pas au reste perdre de vue que si la Société Générale ne se livrait pas à des affaires extraordinaires, ce serait à peine si elle pourrait acquitter les intérêts qui sont à sa charge et ses frais d'administration. C'est là une vérité qui a été reconnue depuis l'établissement de cette société. Il faut donc pour obtenir des dividendes chercher chaque année des bénéfices extraordinaires." (72).

(71) See p. 102 above.

(72) Gen. Arch. The Hague, Arch. Van Gobbelschroy, 795A. Situation des Affaires de la Société Générale, s.n.s.d. Van Gobbelschroy was still an active orangist in those days. His contact in the Soc. Gén. was Charles Gréban, the secretary of the Board of Directors and the bank, who acted effectively as a spy not only on financial but on political matters too. We could not however establish definitively that this document was Gréban's. It is not in his handwriting but a clerk's, although it is among Gréban's correspondance.

The remark was made as a comment on the industrial activities of the bank, but I see no reason why it should not be valid for the period just after the revolution when the country's economy was slowly recovering from a severe downturn, when its political survival was still in doubt and when opportunities for making profits would have been especially meagre. This would explain why the bank went on selling and was willing to accept the loss of its monopoly position on the land market.

At the beginning of 1834 however, by common acknowledgement of the country's leading businessmen, the economy had reached again a level of prosperity equal to that experienced during the best years of the Dutch Regime (73). The bank, as Governor Meeûs had promised in his speech to the General Assembly in 1833, was ready to help the development of the country's economic potential by assisting the accumulation of capital in the form of promotion of associations.

In 1833-1834 Meeûs, together with banker Jacques Coghen, got personally and very actively involved in various transportation projects: the canalization works on the French Samber and the creation of the Samber and Oise junction canal which was according to Meeûs's biographer his special achievement (74). The Flénu railway, the first extended railway system connecting important coal mines of the Borinage basin with the main canal system, was possible because of the personal involvement of Meeûs, Coghen and Ferdinand Basse, another Brussels entrepreneur and director of the bank, at an early stage of the project in June, 1834.

In May of that year the government had finally taken the decision to undertake the construction of the national trunk railways itself. Active direct involvement in that sector being thus excluded, Meeûs subsequently took up the pursuit of the concession for the construction of the Mons-Paris connection. He also agreed about the same time, to the incorporation of the Couillet and the Châtelineau

(73) See a comment by Van de Weyer: "Hier, à un grand dîner chez M. Coghen où se trouvait M. Cockerill, les banquiers m'ont dit que la Belgique jouit aujourd'hui d'une prospérité égale sinon supérieure à celle des plus belles années du roi Guillaume", Sept. 1834. Letter quoted by B. GILLE, *Lettres adressées à la maison Rothschild de Paris par son représentant à Bruxelles*, C.I.H.C., 19, Paris-Louvain, 1961, p. XXVII.

(74) Arch. Gén. Roy., Arch. Soc. Gén., 1772, 1725, 1755, 1713. Arch. Soc. Gén., Minutes Board of Directors, meeting 2/13/1833. THONISSEN, *op.cit.*, p. 55, note 1.

iron works in the Charleroi region, the coalmines of Les Produits, Hornu et Wasmes and Levant du Flénu in the Borinage as well as the mine of Sclessin near Liège, all of which concerned settlements of formerly incurred debts, and therefore involved relatively little extra cash outlays for the bank.

It was only by the end of 1835 that the bank actively started to buy mining equity. In the Liège basin it needed mines to feed a new blast furnace complex it planned to build at Sclessin. In the Charleroi region the bank wanted to increase the supply of coking coal for the iron works it controlled there.

It was then that the sale of domains was stepped up, reaching a climax in 1836. During 1834 and until the start of December 1835, the sales had fallen off from almost 6 million Frs in 1833 to 2.6 million in 1834. Consequently, about the same amount was sold during the first eleven months of 1835. However, 2.1 million was sold in a big sale on December 21st and 11.25 million was subsequently disposed of in 1836. These last sales were obviously and clearly connected with purchases of industrial equity by the bank and the need to have cash available for these purchases.

The slump in the sales in 1834 and part of 1835 can be explained by the fact that the bank was not yet engaged in acquiring industrial property and thus did not need large amounts of cash. But also, the other possible motive we put forward for the sales of 1832 and 1833 had by then disappeared : confidence in the bank and in general in the viability of the Belgian economy had been more than restored and the economy was booming.

This may also explain why the sales volume was low during this period : in the latter half of 1834 and the beginning of 1835 public interest was diverted to other types of investments, such as foreign bonds, insurance companies and banks.

In fact, the corporation boom of the 1830's started off with the creation of a large number of financial institutions. What was significant was that of the seven financial S.A.'s which were authorised in the first half of 1835, four were mortgage banks. The Caisse Hypothécaire and the Banque Territoriale were founded by groups of Brussels merchants, private bankers and various professionals, - the Caisse des Propriétaires by big landowners. The Banque Foncière replaced the Banque Teritoriale, which did not get off the ground because it was refused the right to issue banknotes. The Banque Foncière obtained the patronage of the Société Générale. Meeûs, Coghén and several other Board members were involved from the beginning. Finally, the Banque Liégeoise also issued mostly mortgage loans.

In our opinion, the appearance of these mortgage banks is a manifestation of the same phenomenon that prompted the massive sale of the domains by the Société Générale, and confirms our final conclusion.

During the first half of the 1830's a switch in mentality took place among the Belgian capitalists: they opted for the greater opportunities in industry and commerce. Capital sunk in land and real estate was to be freed and mobilized for the building up of industrial and industrial related commercial capital. The banks took on the entrepreneurial role needed for the transformation, with the Société Générale in the lead. The Société Générale not only effectively used the domains to finance its industrial ventures but also created appropriate credit institutions to facilitate the flow of these funds.

It does not diminish the merits of the leading entrepreneur, Governor Ferdinand de Meeûs of the Société Générale, to say that some of the credit for this evolution must go to King William of the Netherlands. After all, he created the Société Générale originally as a kind of general development bank and on the other hand, the idea of using land as a means to mobilize development funds was originally embodied in the Amortization Syndicate. As the aforementioned Orangist spy observed :

“...et chaque jour on est frappé de ce fait qu'on a déjà fait remarquer que beaucoup de conceptions qui ont dans le temps appartenu au roi reçoivent depuis quelques années leur exécution [et] sont couronnées de succès”. (75)

(75) Gen. Arch. The Hague, Arch. Van Gobbelschroy, 795A.